Épitre aux Romains

F.B. Hole

[Introduction 2](#_Toc361992231)

[Chapitre 1 2](#_Toc361992232)

[Chapitre 2 4](#_Toc361992233)

[Chapitre 3 6](#_Toc361992234)

[Chapitre 4 9](#_Toc361992235)

[Chapitre 5 11](#_Toc361992236)

[Chapitre 6 16](#_Toc361992237)

[Chapitre 7 20](#_Toc361992238)

[Chapitre 8 24](#_Toc361992239)

[Chapitre 9 31](#_Toc361992240)

[Chapitre 10 32](#_Toc361992241)

[Chapitre 11 34](#_Toc361992242)

[Chapitre 12 36](#_Toc361992243)

[Chapitre 13 38](#_Toc361992244)

[Chapitre 14 39](#_Toc361992245)

[Chapitre 15 41](#_Toc361992246)

[Chapitre 16 44](#_Toc361992247)

# Introduction

Dès les premiers versets, l’évangile de Dieu nous est présenté comme le grand sujet de l’épître aux Romains. Celle-ci se divise tout naturellement en trois parties :

1. L’évangile pleinement révélé, et exposé avec méthode, pour l’instruction des croyants (chap. 1 à 8).

2. Les voies de Dieu envers les hommes par l’évangile envoyé aux Gentils, et comment elles se concilient avec les voies divines antérieures, qui étaient exclusivement envers Israël (chap. 9 à 11).

3. Instructions et exhortations relatives à la conduite de ceux qui ont reçu l’évangile (chap. 12 à 16).

Proclamer l’évangile à des hommes pécheurs est une chose ; le présenter en détail pour l’affermissement des saints en est une autre. La première est l’œuvre de l’évangéliste, la seconde, celle du docteur. Si nous voulons entendre Paul annoncer l’évangile, que ce soit aux Juifs ou à des païens, ouvrons le livre des Actes. Si nous désirons être introduits par l’apôtre dans la plénitude et la puissance glorieuse de l’évangile, lisons l’épître aux Romains.

# Chapitre 1

Ainsi nous trouvons dès les premiers mots de l’épître un bref résumé de l’évangile. Jésus Christ, le Fils de Dieu, notre Seigneur, en est le thème principal, et cela particulièrement en tant que celui qui est ressuscité d’entre les morts. Il vint ici-bas véritablement comme homme, de sorte que, sous cet aspect, il était la semence de David. Mais il n’était pas simplement cela ; il y avait en effet un autre côté, ce qu’il était, non pas « selon la chair », mais « selon l’Esprit de sainteté ». Il était le Fils de Dieu, en puissance, et la résurrection des morts l’a proclamé, qu’il se soit agi de sa propre résurrection ou du fait qu’il détenait la puissance de la résurrection alors qu’il était encore sur la terre.

De ce même Fils de Dieu tout-puissant, Paul avait reçu son apostolat et la grâce pour l’accomplir, car il avait été mis à part pour proclamer la bonne nouvelle. La portée de ce message n’était pas limitée, contrairement à ce qui avait caractérisé la loi. L’évangile s’adressait à toutes les nations ; et sa réception, par l’obéissance de la foi, révélait ceux qui étaient des appelés de Jésus Christ. Tels étaient les Romains auxquels l’apôtre écrivait.

L’apôtre connaissait évidemment plusieurs des saints qui vivaient à Rome, venus sans doute des contrées situées plus à l’est ; mais jusqu’à ce moment, il n’avait pas visité personnellement la grande métropole ; d’où la teneur des versets 8 à 15. Ces croyants jouissaient d’une bonne renommée ; Paul désirait ardemment les voir et le demandait dans ses prières, toutefois il en avait été empêché jusque-là. Il souhaitait qu’ils soient parfaitement affermis dans la foi par la communication qu’il pourrait leur faire de biens spirituels quant à leur nature. Au verset 12, il précise sa pensée : les dons devaient se manifester par l’édification mutuelle dans la foi, plutôt que par la démonstration de grandes capacités personnelles, de puissances miraculeuses, et d’autres choses semblables. La piété prime les dons.

Le verset 15 laisse entrevoir que les croyants à Rome n’avaient pas encore tous entendu l’évangile révélé dans sa plénitude, tel que Paul avait la mission de le présenter. Aussi, puisque le Seigneur l’avait spécialement chargé d’annoncer l’évangile aux Gentils, il se sentait leur débiteur. Il était prêt à s’acquitter de cette obligation ; et comme il avait été empêché de se trouver personnellement au milieu d’eux, il le ferait par lettre.

Mais l’évangile était un objet de mépris. Il l’a toujours été, dès les premiers jours ; pourtant l’apôtre n’éprouvait pas la moindre honte à son égard, à cause de sa puissance. Il suffit qu’un homme, juif ou d’entre les nations, le reçoive, pour qu’il se manifeste comme étant la puissance ou l’énergie de Dieu en salut pour lui. Il en est exactement de même aujourd’hui. En théorie, les hommes peuvent ridiculiser l’évangile, mais seul celui qui s’obstine dans son aveuglement peut nier sa puissance, plus évidente encore quand ceux qui croient ont connu les profondeurs d’une vie dépravée.

Remarquez qu’il s’agit de la puissance de Dieu, parce que la justice de Dieu y est révélée. Nous nous trouvons placés ici devant une vérité de toute première importance : il *n’y a pas de salut indépendamment de la justice ;* aucune personne honnête ne voudrait d’ailleurs qu’il en soit autrement.

Mais assurons-nous d’avoir bien compris le sens du verset 17. La « justice *de Dieu... révélée »* est en contraste avec la loi, dont le trait caractéristique était la justice *exigée de l’homme.* La justice de l’évangile est « sur le principe de la foi » — ou par la foi. La justice que la loi exigeait des hommes devait être par (ou, sur le principe) des œuvres. La justice de Dieu, révélée par l’évangile, doit être atteinte par la foi. Et de plus, l’évangile révèle la justice de Dieu pour la foi, tandis que tout ce que la loi apportait est révélé à la vue. La première mention du mot « foi » est opposée aux *œuvres* ; la seconde, à la *vue.* Le livre d’Habakuk contient une prophétie qui trouve son accomplissement dans l’évangile : « Le juste vivra de foi ». La préposition traduite ici par « de » est exactement la même que celle rendue par « sur le principe de » que nous venons de voir. La source de cette justice n’est pas des œuvres, mais la foi.

Ainsi donc, l’évangile révèle *la justice de Dieu,* et se manifeste comme étant *la puissance de Dieu* en salut, mais derrière celle-ci, comme un sombre arrière-plan, se dresse *la colère de Dieu,* dont parle le verset 18. Aujourd’hui, la justice et la puissance s’unissent pour le salut du croyant. Dans le jour à venir, elles s’uniront pour ajouter la terreur à la colère de Dieu. La colère n’est pas encore exécutée, mais elle est révélée comme venant du ciel contre toute la méchanceté de l’homme, sans distinction, qu’il s’agisse d’un mal manifeste ou du mal plus subtil de ceux qui « possèdent la vérité tout en vivant dans l’iniquité », comme les Juifs, par exemple, l’ont fait.

À partir de là, l’apôtre va montrer que tous les hommes sont perdus, sans espoir, et exposés au jugement et à la colère de Dieu. Il considère d’abord — depuis le verset 19 et jusqu’à la fin du chapitre 1 — le cas des barbares qu’il avait mentionnés au verset 14. Ces hommes avaient au moins le témoignage de la création, qui attestait la puissance éternelle et la divinité du Créateur et les rendait inexcusables.

Nous trouvons ici le passage qui traite le problème délicat de la responsabilité des païens. Qu’en est-il des païens ? — combien de fois cette question ne revient-elle pas ! Certains faits ressortent très clairement.

1. Ces peuplades, maintenant païennes, ont une *fois connu Dieu.* Les hommes n’ont pas passé du polythéisme au monothéisme, comme certains rêveurs aimeraient nous faire croire, mais l’inverse. Quittant la lumière, ils se sont enfoncés dans les ténèbres. Au début, ils ont « connu Dieu » (v. 21), mais ils « n’ont pas eu de sens moral pour garder la connaissance de Dieu » (v. 28).

2. La cause fondamentale de leur chute réside dans leur refus de rendre à Dieu la gloire qui lui était due, parce qu’ils voulaient se faire passer pour sages eux-mêmes, comme le montrent les versets 22 et 23. Ainsi, *l’orgueil* était la racine, et Dieu a permis qu’ils deviennent fous.

3. Leur descente a été *graduelle.* D’abord de vains raisonnements, puis une intelligence obscurcie, une idolâtrie grossière, suivie de péchés atroces qui les firent tomber en dessous du niveau des bêtes. Chaque génération surpassait les folies des précédentes, cautionnant par là les déviations antérieures.

4. Ils sont parvenus à une telle condition sous *le gouvernement de Dieu. À* trois reprises, nous rencontrons la phrase (avec de légères variations) : « Dieu les a livrés à.. ».. Si les hommes refusent de penser à Dieu et l’abandonnent, qu’ils ne se plaignent pas d’être abandonnés par lui. Et s’ils se détournent de Dieu, et par conséquent du bien, ils se trouvent naturellement livrés à tout ce qui est mauvais et dégradant. Il y a une justice ironique au sujet du gouvernement de Dieu.

5. Point final de cette terrible tragédie : ils savent qu’ils agissent mal et méritent la mort et, pourtant, non seulement ils persistent, mais ils sont complètement fascinés par leurs mauvaises actions. *Ils s’y complaisent* à un tel point qu’ils trouvent leur plaisir en ceux qui pèchent de la même manière qu’eux.

Si nous laissons vraiment cette image effroyable de la corruption humaine s’imprimer sur nos esprits, nous n’éprouverons aucune peine à souscrire au verdict divin selon lequel ils sont tous « *inexcusables* » (v. 20).

# Chapitre 2

Il y a dix-neuf siècles, le monde païen comptait plusieurs peuples hautement civilisés. L’apôtre Paul savait que, quant à l’évangile, il était débiteur autant du Grec qui était sage que du barbare qui ne l’était pas. Au début du chapitre 2, nous le voyons se tourner de l’un vers l’autre. Son style devient très imagé. C’est presque comme si, arrivé à ce point, l’apôtre s’imaginait avoir en face de lui un Grec hautement cultivé et raffiné, approuvant pleinement sa dénonciation des énormités commises par les pauvres barbares. Il fait alors volte-face et accuse hardiment son interlocuteur de se livrer d’une manière subtile exactement aux mêmes choses qu’il a condamnées dans leurs formes plus grossières chez le barbare. Ainsi lui aussi est inexcusable devant Dieu, car en jugeant les autres, il se condamnait lui-même.

Sous le terme « Grec », l’apôtre regroupait tous les peuples qui, à cette époque, avaient été éduqués et formés sous l’influence de la culture grecque. Le Romain lui-même était compris sous cette appellation. Extérieurement, il s’agissait de personnes instruites, intelligentes, et qui aimaient argumenter. Dans les onze premiers versets de ce chapitre, Paul raisonne avec elles sur la justice et le jugement à venir ; et où trouverez-vous un texte qui puisse rivaliser avec ce passage incisif, concis et puissant ?

Les Grecs avaient un certain code de moralité extérieure. Ils aimaient la beauté et la force et soignaient leur corps à cet effet. Cela seul les préservait des excès mortels auxquels se livraient les barbares. Pourtant, ils savaient se laisser discrètement aller, pécher avec science. Notre époque porte le même caractère. Un slogan du monde actuel pourrait être le suivant : « Ne vous livrez pas à des péchés grossiers et évidents, péchez avec art ». Dans de telles circonstances, il est très facile de se tromper soi-même, très facile de s’imaginer que, pour être à l’abri du jugement de Dieu, il suffit d’approuver en théorie les choses bonnes et d’éviter les manifestations grossières de mal.

Remarquez trois étapes de l’argumentation de Paul :

1. « Le jugement de Dieu est *selon la vérité*» (v. 2). Vérité signifie réalité. Aucune fausseté ne tiendra dans la présence de Dieu, mais toute chose sera manifestée telle qu’elle est. Une triste perspective pour le Grec dont les vertus étaient superficielles.

2. Il y a aussi « la révélation du *juste* jugement de Dieu » (v. 5). Un misérable criminel peut voir étalée au grand jour la vérité sur son crime et pourtant échapper à la condamnation si le président du tribunal est incompétent ou injuste. Les jugements divins sont justes et selon la vérité.

3. « Il n’y a *pas d’acception de personnes* auprès de Dieu » (v. 11). Aujourd’hui, dans certains pays, l’acception de personnes permet au criminel notoire d’échapper à la poursuite. Le favoritisme fait son œuvre, ou d’autres influences derrière la scène, même la corruption peut intervenir, et le malfaiteur échappe au châtiment qu’il mérite. Il n’en sera jamais ainsi avec Dieu.

Il n’existe donc aucune échappatoire pour le pécheur raffiné ou le simple moraliste. En fait, un tel homme subira, semble-t-il, une condamnation plus sévère. Sa connaissance même augmente sa culpabilité, car la repentance est le but vers lequel la bonté de Dieu voudrait le pousser, mais, dans la dureté de son cœur, il méprise la bonté de Dieu et amasse ainsi pour lui-même la colère.

Les versets 6 à 11 présentent une difficulté à certains esprits par le fait qu’on n’y trouve nulle mention de la foi en Christ. En lisant le verset 7, par exemple, on dit : « Voilà ! Ainsi, après tout, vous n’avez qu’à persévérer dans les bonnes œuvres et rechercher le bien, et vous aurez la vie éternelle à la fin ». Mais il suffit de poursuivre la lecture pour découvrir qu’il n’y a personne qui fasse le bien ou le recherche, sinon celui qui croit en Christ.

Le motif du jugement devant Dieu, ce sont *nos œuvres*. Quiconque croit réellement au Sauveur est au bénéfice du salut et a, par conséquent, la puissance de faire le bien et d’y persévérer. En outre, le but même de la vie d’un tel homme est changé, et il se met à chercher la gloire et l’honneur et cet état d’incorruptibilité qui sera nôtre à la venue du Seigneur. D’autre part, il y a tous ceux, trop nombreux, qui, au lieu d’obéir à la vérité en croyant à l’évangile, restent esclaves du péché. Leurs œuvres recevront une condamnation bien méritée au jour du jugement.

À ce point de l’argumentation, quelqu’un pourrait être tenté de dire : « D’accord, mais, contrairement au Juif, tous ces hommes n’ont jamais eu l’avantage de connaître la sainte loi de Dieu. Est-ce juste de les condamner de la sorte ? » Conscient de cela, Paul a ajouté les versets 12 à 16. Il établit que ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi au jour où Dieu exercera le jugement par Jésus Christ. Tandis que ceux qui ont péché sans posséder la lumière de la loi ne seront pas tenus responsables de cette lumière ; néanmoins, ils *périront.* Vous remarquerez que les versets 13 à 15 constituent une parenthèse. Pour comprendre la pensée, il faut passer du verset 12 au verset 16.

La parenthèse nous montre que de nombreuses choses défendues par la loi étaient d’une nature telle que les hommes savaient, dans leur cœur, qu’elles étaient mauvaises, sans l’existence d’aucune loi. Et de plus, les hommes étaient avertis par la voix de leur conscience, même s’ils n’avaient pas connaissance de la loi de Moïse. Où que vous alliez, vous trouverez que les hommes, les plus dégradés également, ont un certain degré de lumière ou d’instinct naturels relativement à ce qui est bon ou mauvais. Ils ont aussi une conscience et des pensées qui accusent ou excusent. Ainsi, il y a un motif de jugement contre eux, en dehors de la loi.

Lorsque Dieu jugera les hommes par Jésus Christ, il y aura un troisième motif de jugement. Non seulement la conscience naturelle et la *loi*, mais aussi « selon *mon évangile* ». Le jugement ne sera pas exécuté avant que le témoignage de l’évangile dans sa plénitude ait été rendu. Ceux qui seront jugés et condamnés comme ayant été sous la lumière de l’évangile le seront bien plus sévèrement que ceux qui seront condamnés pour avoir été dans la lumière de la loi ou de la conscience. Et dans ce jour, les *secrets* des hommes seront jugés, bien que leur condamnation sera en raison de leurs œuvres.

Oh ! quel jour que celui du jugement ! Puissions-nous être profondément impressionnés par les terreurs qui l’accompagneront. Mettons toute notre énergie à ce que quelques-uns au moins n’aient pas à le connaître.

Après s’être occupé du barbare et du Grec, et avoir prouvé qu’ils sont l’un et l’autre inexcusables et exposés au jugement de Dieu, l’apôtre se penche maintenant sur le cas du Juif. Il poursuit jusqu’à la fin de ce chapitre 2 dans le style imagé qu’il a adopté dès le début. Il porte son regard sur un Juif, comme auparavant il avait considéré un Grec et, au verset 17, il se tourne de l’un vers l’autre.

Le Juif possédait non seulement le témoignage de la création et de la conscience naturelle, mais aussi celui de la loi. La loi lui donnait une connaissance de Dieu et de sa volonté, qui le plaçait bien au-dessus de tous les autres en matière de religion. Mais il commettait une grave erreur. Il traitait la loi comme un objet de vanterie et, par conséquent, elle servait à nourrir son orgueil. L’apôtre dit : « Tu te reposes... sur la loi, et... tu te glorifies en Dieu ». Le Juif ne réalisait pas que la loi lui était donnée, non pas pour qu’il se *repose* sur elle, mais afin qu’il la mette en pratique, comme une *mise à l’épreuve.*

Ce test lui est appliqué à partir du verset 21 et jusqu’à la fin du chapitre. Il en sort avec une réputation complètement détruite. Certes, il avait la forme de la connaissance et de la vérité dans la loi, mais tout cela agissait comme une épée à deux tranchants. Il s’était tellement employé à tourner la lame affilée de la loi contre les autres qu’il avait complètement oublié de se l’appliquer à lui-même. Il la considérait pour les autres comme un modèle, un fil à plomb ou un niveau, mais pour lui-même, il la prenait comme une parure personnelle, une plume à piquer sur son chapeau.

Ne soyons pas du tout surpris de son comportement, car c’est ce que nous faisons tous par nature. Nous nous glorifions de nos privilèges, et nous oublions les responsabilités qui s’y rattachent.

Chacune des questions des versets 21, 22 et 23 est comme un coup d’épée. Les Juifs devaient plaider coupables pour toutes les accusations qu’elles comportent. Ils possédaient certes la loi, mais en la transgressant, ils déshonoraient Dieu qui l’avait donnée. En fait, leur culpabilité était si flagrante que les nations, voyant les Juifs, blasphémaient Dieu dont ils étaient les représentants.

Devant un tel état de choses, il ne servait à rien aux Juifs d’invoquer le fait qu’ils étaient le peuple circoncis de Dieu. L’argumentation contenue dans les versets 25 à 29 est très importante. Simple signe extérieur, la position officielle n’est pas ce qui compte devant Dieu ; elle ne redresse pas ce qui est faux. Dieu apprécie ce qui est à l’intérieur. Il regarderait à celui qui obéit, même s’il s’agissait d’un incirconcis d’entre les nations. Dieu rejetterait le désobéissant, même s’il s’agissait d’un Juif circoncis.

# Chapitre 3

Paul savait bien que les Juifs jugeraient ces propos absolument inadmissibles et qu’ils l’accuseraient avec véhémence de déprécier et de rejeter tout ce que Dieu avait fait en appelant Israël à sortir d’Égypte pour être son peuple. D’où les questions qu’il soulève dans le premier verset du chapitre 3. La réponse de l’apôtre est qu’il y avait un grand avantage à être juif et cela principalement, parce que le Juif avait la parole de Dieu.

Faisons ici une application pour le temps présent. La chrétienté occupe aujourd’hui la position privilégiée qui appartenait autrefois au Juif. Naître et être élevé dans un pays « chrétien » représente un avantage incontestable, mais lié en même temps à de très grandes responsabilités. De plus, il faut reconnaître avec tristesse que les péchés horribles de la chrétienté ne font que pousser les païens à blasphémer. L’inconverti qui professe la religion chrétienne sera jugé selon le niveau élevé dont il s’est prévalu ; il mérite par conséquent un jugement plus sévère.

Aujourd’hui, les oracles de Dieu comprennent non seulement l’Ancien Testament, mais aussi le Nouveau, pas seulement la parole de la loi de Dieu, mais aussi la parole de sa grâce. Toutefois, arrêtons-nous spécialement sur le mot *confié*.

Autrefois, les oracles de Dieu avaient été confiés aux Juifs ; aujourd’hui, l’Église en a la garde. Telle est sa vraie position. L’Église ne *produit* pas les oracles ; contrairement à ce que plusieurs affirment faussement, elle n’est pas davantage la seule qui soit autorisée à les *enseigner*; elle n’en est que le dépositaire. Les oracles lui sont confiés afin que par eux le Saint Esprit puisse l’instruire.

Au début du chapitre 3, il n’est question que du Juif et de la loi. L’apôtre connaissait bien les raisonnements subtils avancés par les esprits judaïsants. Il avait aussi conscience des rapports calomnieux que ces gens faisaient circuler au sujet de son enseignement. D’où sa déclaration des versets 3 à 8. Paul établit tout à fait clairement que l’incrédulité humaine, quelle que soit son ampleur, ne peut pas annuler ou changer ce que Dieu a dit. « La fidélité de Dieu », c’est évidemment *tout ce que Dieu a révélé*, afin que l’homme le reçoive par la foi.

De plus, Dieu dans sa suprématie est tellement au-dessus de la méchanceté et de l’incrédulité de l’homme qu’il sait les transformer finalement en une sorte de sombre arrière-plan sur lequel il fait briller l’éclat de sa justice et de sa vérité. Cela le compromet-il de quelque manière que ce soit, ou Dieu deviendrait-il injuste quand il juge le pécheur ? En aucun cas ; cela ne fournit pas non plus la moindre excuse à ceux qui voudraient en tirer prétexte pour continuer à faire le mal, en disant : « Si ma méchanceté peut ainsi contribuer à servir la gloire de Dieu, il faut que j’accomplisse plus de mal ». Le jugement de tels hommes sera certain et juste.

Qu’en est-il donc ? Assurons-nous d’avoir bien compris. La question est soulevée au verset 9. La situation est la suivante : Bien que le Juif ait eu certains grands *avantages* comparativement au Gentil, il n’était pas *meilleur* que lui. L’apôtre l’avait prouvé plus haut, spécialement au chapitre 2. Tant le Juif que le Gentil sont « sous le péché ». Toutefois, dans le cas du Juif, l’apôtre n’allait pas se contenter de le prouver par un raisonnement. Il place maintenant son interlocuteur directement devant ses propres Écritures.

Au début du verset 10, nous lisons : « Selon qu’il est écrit ». Et, jusqu’à la fin du verset 18, nous trouvons une série de citations ; cinq sont tirées des Psaumes et une d’Ésaïe, soit six au total. Elles décrivent d’une manière complète l’état véritable dans lequel l’humanité est tombée.

La première citation (v. 10-12) est un passage qui revient deux fois dans les Psaumes (14 et 53). Sa répétition souligne sans doute le poids immense des affirmations qu’il contient, et l’importance de ne les ignorer en aucun cas, même si, en raison de leur nature, nous serions très tentés de le faire. Cette citation contient six déclarations d’un caractère général, étendu et complet. Quatre d’entre elles sont négatives et deux, positives. Quatre fois nous trouvons « personne » ou « pas un » et deux fois « tous ». Acceptons l’accusation qui ne ménage personne.

Le premier chef d’accusation est le suivant : *point de juste,* non pas même un seul. Nous sommes tous compris dans cette déclaration. Elle est comme un filet, si imprévisible qu’il prend tout le monde, si solide que même le plus petit poisson ne peut trouver une déchirure qui lui permette de s’échapper. Pas un seul d’entre nous n’est juste dans ses relations avec Dieu.

Un esprit contestataire répondra peut-être : « Cela paraît exagéré. Et même si c’était vrai, l’homme est une créature intelligente. Il suffit de lui parler pour qu’il redresse la situation ». Mais le second chef d’accusation constate qu’il n’y a *personne qui ait de l’intelligence* pour comprendre son état d’injustice. Les hommes sont incapables de sonder leur état ou même une fraction de celui-ci. Cela aggrave considérablement la situation.

« Ah ! bien, » poursuit le contradicteur, « si l’intelligence de l’homme est dévoyée, il y a ses instincts et ses sentiments. Ceux-ci sont tout à fait en ordre et, pour autant qu’il s’y conforme, ils le conduiront certainement à Dieu ». Mais le troisième chef d’accusation nous arrête : *il n’y a personne qui recherche Dieu*. Est-ce vraiment exact ? Certainement. Que recherche l’homme alors ? Nous le savons tous, n’est-ce pas ? Il cherche à se satisfaire lui-même, à se mettre en avant, à se glorifier. Par conséquent, il poursuit l’argent, le plaisir, le péché. Ce qu’il recherche lorsque la puissance de Dieu a touché son cœur est une autre chose. Ici il s’agit de ce qu’il poursuit selon sa nature déchue, et en dehors de la grâce de Dieu.

L’*état* de l’homme est mauvais. Son *esprit* est mauvais. Son *cœur* est mauvais. Ce troisième point conclut le sujet et scelle la condamnation de l’homme, montrant qu’il n’y a pas de possibilité de guérison *en lui-même.*

Les trois chefs d’accusation du verset 12 découlent de cela. Ils se sont tous détournés. Même en se mettant ensemble, ils se sont tous rendus inutiles ; exactement comme vous pouvez ajouter par milliers les zéros aux zéros, la somme en reste toujours égale à zéro. Enfin, toutes les œuvres de l’homme, de même que toutes ses voies sont mauvaises. Il peut accomplir une masse de choses qui, à première vue, paraissent très belles. Mais elles sont toutes mauvaises parce qu’elles partent d’un motif entièrement mauvais. Aucune œuvre n’est bonne, sinon celle qui a pour source la recherche de Dieu et de ses intérêts. Or c’est là précisément ce que l’homme ne recherche jamais ; il s’occupe plutôt de ses propres intérêts comme nous venons de le voir.

Il est très frappant de retrouver les mots « pas même un seul » à la fin du premier et du dernier chef d’accusation. Ils ont été traduits par « non pas même un seul... il n’y en a pas même un seul », ce qui est peut-être encore plus saisissant. Eh bien, que de telles affirmations puissent parler à chacun de nos cœurs ! Nous ne voulons pas supposer que le lecteur chrétien ait l’intention de contester l’accusation (s’il le faisait, nous douterions aussitôt de son christianisme), mais nous sommes persuadés que beaucoup d’entre nous ont accepté et lu ces paroles sans réaliser pleinement l’état de ruine qu’elles révèlent, un état irrémédiable sans la grâce de Dieu. Il est extrêmement important que nous en prenions conscience, car si nous ne diagnostiquons pas correctement le mal, nous n’apprécierons jamais le remède à sa juste valeur.

Mais l’objecteur a peut-être encore quelque chose à dire. Il se plaindra que ces six affirmations sont d’une nature générale et nous rappellera que lorsque les hommes de loi ont à traiter un cas faible, ils se livrent à une quantité de déclarations de portée générale afin d’éviter de devoir en venir aux détails. Une telle personne est tout de suite arrêtée par les versets 13 à 18, où les détails sont donnés. Ceux-ci se rapportent à six membres du corps humain : le gosier, la langue, les lèvres, la bouche, les pieds et les yeux. C’est dans le corps que l’homme pèche, et les actes accomplis dans le corps seront jugés en un jour encore à venir. Remarquez que, parmi les membres mentionnés, pas moins de quatre ont à faire avec ce que nous *disons.* Un se réfère à ce que nous *faisons,* et un à ce que nous *pensons ;* car l’œil est la fenêtre de l’esprit.

Quelle histoire terrible ! Et quel langage ! Prenez le temps de vous en imprégner. « Un sépulcre ouvert », par exemple ! Quelle expression effroyable ! Le gosier de l’homme serait-il semblable à l’entrée d’une grotte remplie d’ossements humains, tout entière impureté et puanteur ? Oui. Et on y trouve non seulement impureté et puanteur, mais encore tromperie et venin, malédiction et amertume. Les voies de l’homme sont violence, destruction et misère. Il n’y a point de paix tant que Dieu et la crainte de Dieu n’ont pas de place dans l’esprit.

Or tout cela est dit spécialement et expressément aux Juifs. Paul le leur rappelle au verset 19. Ils constituaient le peuple sous la loi, celui auquel la loi s’adressait à l’origine. Ils pouvaient souhaiter s’en débarrasser et faire croire qu’elle ne s’appliquait qu’aux Gentils. C’était inadmissible. Les lois anglaises s’adressent aux Anglais ; les lois chinoises aux Chinois ; la loi de Moïse aux Juifs. Leurs propres Écritures les condamnent, leur fermant la bouche et prononçant contre eux la sentence : coupables devant Dieu.

Cela complète la démonstration. Les barbares et les Grecs ont été précédemment manifestés comme coupables et inexcusables. *Tout le monde* est coupable devant Dieu. En outre, il n’y a rien dans la loi qui puisse nous sortir de notre culpabilité et du jugement. Son rôle est plutôt de nous amener à la connaissance de notre péché. Elle l’a fait très efficacement dans les versets que nous venons de considérer.

Où alors trouver de l’espoir ? Uniquement dans l’évangile. La présentation de l’évangile commence au verset 21, introduite par les mots : « Mais maintenant.. ». En contraste avec cette histoire de ténèbres profondes, une autre histoire est révélée maintenant. Dieu soit béni, éternellement béni, de l’avoir donnée ! Et elle est présentée ici dans un ordre divin, et en paroles divinement choisies. Le mot *maintenant* est emphatique. Nous le retrouverons plusieurs fois en rapport avec différents détails du message de l’évangile. Lisons déjà les versets suivants, et observons l’usage de ce terme : Romains 5:9, 11 ; 6:22 ; 7:6 ; 8:1.

La première expression en relation avec l’évangile est « la justice de Dieu » et non pas, comme nous nous y serions attendus, l’amour de Dieu. En fait le péché de l’homme est un défi direct à la justice de Dieu et, par conséquent, cette justice doit premièrement être établie. Tout le plan de l’évangile est fondé sur la justice divine. Quelle meilleure nouvelle pourrait-il y avoir ? Elle garantit la stabilité et la durée de tout ce qui suit.

L’évangile est donc, en premier lieu, la manifestation de la justice de Dieu, tout à fait indépendamment de la loi, bien que la loi et les prophètes en aient rendu témoignage. Cette justice a été manifestée, non pas dans un système légal juste, ni par l’exécution sur les transgresseurs d’un châtiment parfaitement mérité, mais en Christ et dans la rédemption qui est en lui. Dans la mort de Christ, il y a eu un règlement complet et final, sur une base juste, de toutes les questions qui avaient été soulevées par le péché de l’homme. La chose est établie au verset 25. Propitiation a été faite. C’est-à-dire qu’une pleine satisfaction a été rendue à la justice de Dieu ; et cela non seulement pour ce qui concerne les péchés des croyants de la période caractérisée par l’évangile, mais aussi des croyants de toutes les économies antérieures. Les « péchés précédents » sont les péchés de ceux qui ont vécu avant la venue de Christ — précédents, par rapport à la croix de Christ, et non pas du point de vue de votre conversion, de la mienne ou de qui que ce soit.

Cette justice de Dieu, qui a été manifestée et établie par la mort de Christ, est *« envers* tous », mais seulement *« sur* tous ceux qui croient ». Sa portée s’étend à ou envers chacun. Dans la mesure où il s’agit de l’intention de Dieu, cette justice de Dieu est pour tous les hommes. D’un autre côté, seuls ceux qui croient réellement en reçoivent le bénéfice. La justice de Dieu est alors sur eux en ce qu’ils en réalisent les effets, et ils sont en ordre avec Dieu. Dieu lui-même est celui qui justifie quiconque croit en Jésus, quelque grande qu’ait été la culpabilité d’un tel homme, et il est juste en le justifiant. La chose est établie au verset 26.

Cette glorieuse justification, cette libération complète est la part de tous ceux qui croient en Jésus, qu’ils soient Juifs ou Gentils. Tous ont péché, en sorte que, quant à la culpabilité, il n’y a pas de différence. De même, il n’y a pas de différence en matière de justification. La foi en Christ, et elle seule, met un homme en ordre avec Dieu. Le verset 30 le déclare.

Il est évident qu’une telle manière de bénir écarte toute vantardise de la part des hommes. Celle-ci se trouve totalement exclue. Nous avons ici la raison pour laquelle les orgueilleux ont en haine l’idée de la grâce de Dieu. Nous sommes justifiés gratuitement par sa grâce. La grâce a conduit Jésus à mourir. La grâce est le moyen choisi par Dieu pour justifier, et la foi est la réponse que nous y apportons. Nous sommes justifiés par la foi, sans œuvres de loi. Telle est la conclusion à laquelle nous sommes amenés par la vérité que nous venons de considérer.

Le dernier verset de notre chapitre répond à l’objection que pourrait faire un Juif zélé : ce message de l’évangile ne peut pas être vrai parce qu’il falsifie la loi que Dieu avait indiscutablement donnée autrefois. « Non, dit Paul, nous n’annulons aucunement la loi ; au contraire, nous l’établissons en la mettant à la place que Dieu a toujours voulu qu’elle occupe ».

Jamais la loi n’a été aussi honorée et mieux établie que dans la mort de Christ. L’évangile honore la loi en lui permettant d’accomplir sa propre œuvre qui consiste à introduire la connaissance du péché. L’évangile intervient alors et fait ce qui n’avait jamais été prévu en relation avec la loi. Il apporte la justification complète à celui qui croit en Jésus.

# Chapitre 4

Le chapitre 4 est en fait une parenthèse. Au verset 28 du chapitre 3, la conclusion que l’homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi, a été tirée. Le premier verset du chapitre 5 nous ramène à ce point même, et alors seulement, mais pas avant, l’apôtre nous entraîne plus loin et présente les bénédictions de l’évangile. Dans le chapitre 4, il développe longuement certains passages de l’Ancien Testament pour appuyer sa thèse selon laquelle l’homme est justifié, devant Dieu, par la foi seule.

Au chapitre 3, lorsque l’apôtre cherchait à convaincre le Juif de sa culpabilité, pour lui montrer qu’il était passible du jugement de Dieu autant que le Gentil, il avait bâti son argumentation en citant la loi. Maintenant, il s’agit de prouver que la justification est par la foi, sans œuvres de loi ; et de nouveau l’apôtre recourt à l’Ancien Testament. Autrefois, la foi de l’évangile était anticipée, que ce soit avant le don de la loi, comme dans le cas d’Abraham, ou après, comme dans le cas de David.

La première question concerne Abraham. Au verset 12, il est appelé « père de circoncision », et les Juifs se glorifiaient beaucoup de lui en tant que tel. Abraham est également « le père de tous ceux qui croient », comme l’établit le verset 11. S’il avait été justifié par des œuvres, il aurait eu de quoi se glorifier, mais non pas *relativement à Dieu.* Remarquez les mots en italique : ils indiquent clairement que le passage dont nous nous occupons considère ce qui a de la valeur devant Dieu, et non pas ce qui a de la valeur devant les hommes. C’est là une différence essentielle entre ce chapitre et Jacques 2, où nous lisons : « Montre-moi ta foi » (v. 18). Relevons encore le point suivant : Paul montre que les œuvres *de loi* doivent être exclues, tandis que Jacques insiste sur la nécessité des œuvres *de foi.*

Nous pouvons résumer brièvement le sujet ainsi : Devant Dieu, un homme est justifié par la foi sans œuvres de loi ; en revanche, pour être reconnu par ses semblables comme étant justifié, cet homme doit manifester la réalité de la foi qu’il professe par des œuvres de foi.

Le cas est très clair, tant pour Abraham que pour David. Il suffit de considérer Genèse 15 d’une part et le psaume 32 d’autre part, pour voir que la foi, sans œuvres, fut le moyen de leur justification. Dieu présenté comme « celui qui justifie l’impie », voilà le miracle de l’évangile. La loi n’allait pas au-delà de ce que nous trouvons en Deutéronome 25:1 : « Devant la justice... on déclarera juste le juste, et on déclarera méchant le méchant ». La justification de l’impie n’était pas envisagée. C’est pourtant ce que Dieu fait dans l’évangile, sur la base de l’œuvre de Christ, puisque « Christ... est mort pour des impies ». La porte de la bénédiction est ainsi ouverte à des pécheurs tels que nous.

Au verset 9, nous trouvons les mots « cette béatitude ». Ils sont en relation avec la foi « comptée à justice », ou la justice « comptée ». Ces expressions et d’autres semblables reviennent plusieurs fois dans ce chapitre. Comment devons-nous les comprendre ? Que ces termes s’appliquent à Abraham, à David ou à nous qui croyons aujourd’hui, ils signifient que Dieu nous tient pour justes devant lui en raison de notre foi. N’imaginons pas que toute la vertu se trouve dans notre foi. Elle n’en a aucune. Mais la foi nous met en contact avec l’œuvre de Christ, œuvre en laquelle réside toute l’efficace. Dans ce sens, la foi justifie. Aussitôt ce contact établi, dès que nous nous trouvons devant Dieu dans toute la valeur justifiante de l’œuvre de Christ, nous sommes nécessairement justifiés. Selon la justice, il ne saurait en être autrement. Dieu nous tient pour justes en regard de notre foi.

La question soulevée au verset 9 est la suivante : Cette béatitude est-elle uniquement pour le Juif, ou aussi pour le Gentil qui croit ? L’apôtre n’ignorait pas la tentative acharnée du Juif fanatique de rejeter toute la condamnation sur le Gentil et de se réserver entièrement la bénédiction. Le cas d’Abraham, dont les Juifs se glorifiaient tant, apporte la réponse : il prouve que la bénédiction est pour tous. Abraham a été justifié avant d’être circoncis. Si l’ordre avait été inversé, le Juif aurait peut-être eu quelque motif de soutenir une telle affirmation. Mais dans la réalisation des faits, il n’en avait aucun. La circoncision n’était qu’un signe, un sceau de la foi qui justifia Abraham.

Ainsi Abraham fut justifié tout à fait indépendamment de la loi. En fait, la loi ne produit que la colère, comme nous le lisons au verset 15. Avant l’introduction de la loi, il y avait abondance de péché, mais pas de transgression. Transgresser, c’est enfreindre et franchir une limite clairement définie et interdite. Lors du don de la loi, la frontière fut nettement déterminée, et le péché devint transgression. Mais « le péché n’est pas mis en compte quand il n’y a pas de loi » (Rom. 5:13). C’est-à-dire, tant que le mal n’avait pas été expressément défendu, Dieu ne le mettait pas en compte à l’homme comme il le fait maintenant que l’interdiction a été prononcée. Telle était donc l’œuvre de la loi. Mais Abraham avait été justifié par la foi longtemps avant le don de la loi. Ne voyons-nous pas en cela combien Dieu prend plaisir à la miséricorde ? La justification a été clairement signalée quatre cents ans avant que le don de la loi n’en fasse ressortir le besoin urgent.

« Pour cette raison, c’est sur le principe de la foi, afin que ce soit selon la grâce » (v. 16). Si la justification avait été par les œuvres, cela aurait été à titre de chose due et non pas à titre de grâce, comme le dit le verset 4. Sur le principe de la foi et de la grâce, la bénédiction est « assurée à toute la semence », à savoir la vraie semence spirituelle d’Abraham ou, en d’autres termes, les vrais croyants. Car Abraham est « père de nous tous ». Relevons le « *nous* tous » — *tous* les vrais croyants.

Ce fait établi, dans les neuf derniers versets du chapitre 4, nous trouvons les principes de la justification d’Abraham appliqués au croyant d’aujourd’hui.

La foi d’Abraham présentait la particularité suivante : elle reposait en Dieu comme celui qui pouvait faire vivre les morts. Si nous lisons Genèse 15, nous voyons qu’Abraham crut Dieu lorsqu’il reçut la promesse concernant la naissance d’Isaac. Il crut que Dieu susciterait un enfant vivant de parents qui étaient morts quant à la procréation. Il crut avec espérance, alors que la réalisation d’une telle chose était contre toute espérance selon la nature.

Si Abraham avait été faible dans la foi, il se serait arrêté aux circonstances, qui toutes démentaient une telle espérance. Il aurait estimé que la promesse était trop grande et, par conséquent, il aurait chancelé. Ce ne fut pas le cas. Abraham crut Dieu sur parole avec la simplicité d’un petit enfant. Il crut que Dieu accomplirait ce qu’il avait promis. Et, remarquons qu’il est dit : « il fut fortifié dans la foi ». Ainsi, une foi forte n’est pas tellement celle qui accomplit des miracles, mais c’est la foi qui croit implicitement que Dieu fera ce qu’il a dit, quand bien même toutes les apparences, la raison et l’expérience de la vie proclameraient le contraire.

Or ces choses n’ont pas été écrites pour Abraham seulement, mais aussi pour nous. Les mêmes principes s’appliquent exactement. Toutefois, il y a une différence importante. Dans le premier cas, Abraham crut que Dieu *susciterait* la vie hors de la mort. À nous, il est demandé de croire non pas que Dieu le *fera,* mais qu’il l’*a fait*, en ressuscitant Jésus notre Seigneur d’entre les morts. Combien il est plus simple de croire qu’il l’a fait après l’accomplissement, que de croire qu’il le fera alors qu’il ne l’a pas encore fait. Nous souvenant de cela, il est facile de voir que, quant à la texture ou la qualité de la foi, nous ne pouvons espérer produire un article aussi raffiné qu’Abraham.

Pourtant, il est un point sur lequel le cas d’Abraham se trouve surpassé et de loin : les faits glorieux qui sont présentés à notre foi, la lumière glorieuse dans laquelle Dieu s’est révélé. Ce n’est plus maintenant le Dieu qui ressuscitera un Isaac, mais le Dieu qui a ressuscité d’entre les morts Jésus notre Seigneur. Christ, qui a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification, est présenté comme l’objet de notre foi. Et par lui, nous croyons en Dieu.

Évidemment, il est possible de croire en celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus sans réaliser du tout ce que représente ce fait merveilleux. Le dernier verset de notre chapitre montre ce qu’il implique. Prêtons-y la plus grande attention et assurons-nous ainsi de nous l’être approprié. Nous trouvons deux fois dans ce passage l’adjectif possessif « nos », « notre ». Il s’applique aux croyants, aux seuls croyants.

Jésus notre Seigneur est mort. Mais il n’est pas mort pour lui-même : il est mort pour nous. Nos fautes étaient en vue. Il a été le substitut et, prenant sur lui toute la responsabilité qui nous incombait, il a été livré au jugement et à la mort à cause de ces fautes.

Il a été ressuscité par Dieu. Mais il est vrai aussi que sa résurrection n’a pas été une simple affaire personnelle, et accomplie pour lui seul. Nous le voyons encore se tenir là pour nous, comme notre représentant. Il a été ressuscité pour nous. Dieu l’a ressuscité, ayant en vue notre justification. Sa résurrection fut assurément sa *propre justification personnelle* face au jugement hostile du monde. Tout aussi certainement, elle a été notre justification face à toutes les fautes qui, sans sa mort, étaient à notre charge.

La mort de Christ a été l’acquittement total de la dette immense qui nous était imputée. Sa résurrection est la quittance attestant que tout est payé, la déclaration et la preuve divines que nous sommes complètement libérés. Eh bien ! c’est cela, la justification — une délivrance complète de tout ce qui autrefois pesait sur nous. Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu. Nous devons enchaîner sans aucune interruption la lecture de la fin du chapitre 4 avec le début du chapitre 5.

# Chapitre 5

Nous pouvons employer les mots « justifiés sur le principe de la foi » dans deux sens. Par la simple foi en Christ, et en Dieu qui l’a ressuscité d’ente les morts, nous sommes justifiés, et cela, que nos cœurs en possèdent ou non l’heureuse assurance. Mais, en second lieu, nous savons par la foi que nous sommes justifiés. Non par des sentiments, des visions ou d’autres impressions subjectives, mais par la foi en Dieu et en sa Parole.

Comme résultat de notre justification, nous avons la paix avec Dieu. Remarquons la distinction entre cette affirmation et celle que nous trouvons en Colossiens 1:20. Christ a fait la paix par le sang de sa croix. Il a ainsi ôté tout élément troublant. Cette paix, il l’a faite une fois pour toutes et, l’œuvre étant accomplie, la paix devient la part de tous ceux qui sont justifiés par la foi. Nous y entrons individuellement. Quand Paul connut par la foi qu’il était justifié, il jouit de la paix avec Dieu. Lorsque j’ai su que j’étais justifié, j’ai goûté la paix. Quand vous l’avez compris, vous avez eu la paix. Mais avant ce moment, nous n’avions pas la paix. Au lieu de jouir de la paix avec Dieu, nous éprouvions des craintes et des doutes, et probablement en grand nombre.

La paix occupe la première place parmi les bénédictions de l’évangile. Elle vient en tête de la liste, mais ne l’épuise pas à elle seule. La foi ne nous conduit pas uniquement dans la paix ; elle nous donne aussi accès à la grâce ou faveur de Dieu. Nous *sommes* dans la faveur de Dieu. Nous le savons et nous en avons la jouissance par la foi. Le caractère de cette faveur n’est pas indiqué ici. Par Éphésiens 1:6, nous apprenons qu’il s’agit de celle du Bien-aimé. Nulle autre ne saurait être plus élevée et plus intime.

Cette faveur est une réalité présente. Jamais nous ne nous trouverons davantage dans la faveur de Dieu que nous ne le sommes maintenant, mais la jouissance que nous en aurons sera infiniment plus grande au jour où notre espérance sera réalisée. Celle-ci n’est pas seulement la gloire, mais la gloire *de Dieu.* Qui pourrait alors ne pas se glorifier en une telle espérance ?

Quant à toute notre culpabilité passée, nous sommes justifiés et nous avons la paix avec Dieu. Pour le présent, nous sommes dans la faveur divine. En ce qui concerne l’avenir, nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu. Mais qu’en est-il des difficultés et des tribulations dont est parsemé le chemin qui conduit à la gloire ?

En elles aussi, chose merveilleuse, nous nous glorifions. Ici encore, Paul place devant nous les effets propres et normaux de l’évangile dans le cœur de ceux qui le reçoivent. Comment pouvons-nous nous glorifier dans ce qui, naturellement, nous est si contraire ? Le secret est la connaissance de ce que ces épreuves sont censées opérer.

Les tribulations en elles-mêmes ne sont pas agréables, mais douloureuses. Pourtant elles contribuent à mettre en mouvement toute une série de caractères parmi les plus excellents et les plus bénis : la patience, l’expérience, l’espérance, l’amour de Dieu versé dans nos cœurs par l’Esprit Saint. Pour le croyant, les tribulations représentent un ensemble d’exercices de gymnastique spirituelle qui favorisent grandement le développement de son être spirituel. Au lieu d’être contre nous, ces épreuves sont changées en une source de gain. Quel triomphe de la grâce de Dieu !

Ne vous est-il jamais arrivé de rencontrer un de ces chers enfants de Dieu âgé, dont le calme et la patience, la somme d’expériences acquises, l’espérance vivante en Dieu et l’amour divin émanant de son être vous ont immédiatement frappé ? Vous n’aurez probablement pas tardé à découvrir qu’un tel croyant avait traversé de nombreuses tribulations avec Dieu. Paul l’avait expérimenté ; aussi se glorifiait-il dans les tribulations. Si nous considérons les choses à cette lumière — qui est la vraie lumière — nous nous glorifierons aussi en elles.

Remarquez qu’ici pour la première fois dans cette présentation de l’évangile, il est parlé du Saint Esprit. L’apôtre ne s’interrompt pas pour nous dire avec précision *comment* il est reçu. Il mentionne seulement le fait que l’Esprit Saint *est* donné aux croyants et que son heureux ministère est de verser l’amour de Dieu dans nos cœurs. Le verset 13 d’Éphésiens 1 montre clairement que le Saint Esprit nous est donné lorsque nous avons cru à l’évangile de notre salut ; et c’est là précisément le point auquel nous avons été conduits au début de Romains 5. Ainsi, la première mention de l’Esprit intervient ici d’une manière très appropriée.

Nos cœurs seraient effectivement plongés dans les ténèbres si les rayons lumineux de l’amour de Dieu n’étaient pas versés en eux par le Saint Esprit. L’amour de Dieu étant en eux, ils sont pleins de lumière. Toutefois la lumière qui brille dans nos cœurs a sa source en dehors d’eux. Commencer à examiner nos propres cœurs pour y trouver l’amour est une grande erreur, une erreur aussi grande que si nous nous mettions à scruter la face brillante de la lune pour y découvrir le soleil. Certes, la lune reflète la lumière du soleil — une lumière solaire incidente. Pourtant, le soleil n’est pas là. De la même manière, toute la lumière de l’amour de Dieu qui brille dans le cœur d’un croyant provient de la grande source qui est en dehors de lui. Et cette source est la mort de Christ.

Ainsi, dans les versets 6 à 8, la mort de Christ est de nouveau placée devant nous ; et cette fois, comme l’expression la plus absolue et unique de l’amour de Dieu — un amour qui s’élève bien au-delà de tout ce dont l’homme est capable. Dieu nous a aimés quand il n’y avait rien d’aimable en nous, alors que nous étions sans force, impies, pécheurs, et même ennemis comme nous le rappelle le verset 10.

Cette mort nous a apporté non seulement la justification, mais aussi la réconciliation. La culpabilité de nos péchés a été ôtée, et aussi l’inimitié qui existait entre nous et Dieu. De ce fait, nous sommes au bénéfice d’un double salut.

Un jour de colère approche. Il y a déjà été fait allusion à deux reprises dans cette épître (1:18 ; 2:5). Nous serons sauvés de ce jour par Christ. D’autres passages nous montrent qu’il nous en sauvera en nous retirant de cette scène de jugement avant que la colère ne se déverse.

De plus, ayant été réconciliés, nous serons sauvés par sa vie. Voilà un salut dont nous avons besoin en permanence, et dont nous aurons besoin tant que nous serons dans ce monde. Christ vit en haut pour nous, les siens. Lorsque Moïse monta sur la montagne et intercéda pour Israël, le peuple fut délivré de ses ennemis (voir Ex. 17). De la même manière, nous sommes sauvés par notre Seigneur qui vit pour nous dans la présence de Dieu.

Au début de l’épître, nous avons vu que l’évangile est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit. Nous découvrons maintenant que lorsque nous parlons d’être sauvés, nous employons une expression de portée très vaste. Non seulement il est vrai que nous avons été sauvés par la foi en l’évangile, mais nous serons aussi sauvés des dangers et conflits spirituels de ce présent siècle, et de la colère du siècle à venir.

Dans les versets 9 à 11, nous ne trouvons pas uniquement le salut, mais aussi la justification et la réconciliation. Ce sont des mots d’une précision plus grande et d’un sens plus restreint que le salut. L’aspect futur ne s’y rattache pas. Il s’agit de réalités strictement présentes pour le croyant. « *Maintenant* justifiés par son sang » (v. 9). « Nous avons *maintenant* reçu la réconciliation » (v. 11). Jamais nous ne serons plus justifiés que nous ne le sommes aujourd’hui. Jamais nous ne serons plus réconciliés que nous ne le sommes aujourd’hui, quand bien même nous jouirons davantage de la réconciliation opérée. En revanche, nous serons sauvés plus complètement que nous ne le sommes aujourd’hui quand, dans le siècle à venir, nous serons revêtus de corps glorieux comme Christ.

Croyant l’évangile, nous recevons la réconciliation aujourd’hui et, par conséquent, nous sommes capables de trouver notre joie en Dieu. Autrefois nous craignions Dieu et fuyions sa présence, comme Adam lorsqu’il se cacha au milieu des arbres du jardin. Maintenant, nous nous glorifions en lui. Et tout cela est le résultat de ce que Dieu lui-même a fait par notre Seigneur Jésus Christ. Quel triomphe de la grâce !

Jusqu’ici l’évangile a été placé devant nous en relation avec nos péchés. Il s’agissait de nos fautes positives, et nous avons découvert comment Dieu peut nous justifier de ces péchés et nous amener dans sa faveur. Toutefois notre condition déchue impliquait davantage que cela. Il y avait ce que nous pourrions appeler la question de race.

Pour trouver notre chef de race, nous devons remonter à Adam, et à Adam dans sa condition *déchue*, car il n’engendra des fils et des filles qu’après être tombé. Sa chute fut provoquée par un acte de péché, mais cet acte produisit un état ou une condition de péché qui a dès lors caractérisé son être même. De ce fait, toute sa constitution spirituelle a été altérée d’une manière si radicale qu’elle est passée à tous ses descendants. Les enfants qu’Adam engendra ne pouvaient être qu’ » à sa ressemblance, selon son image » (Gen. 5:3) — la ressemblance et l’image d’un homme déchu. Une telle hérédité est un fait terrible, attesté par l’Écriture. Dans l’évangile, Dieu propose-t-il un remède à cette tache affreuse qui affecte toute la race humaine ? Peut-il traiter la nature dont émanent les actes de péché, la racine qui produit les fruits hideux, de la même façon que les fruits eux-mêmes ?

Il le peut. En réalité, il l’a fait. Et depuis le verset 12 de notre chapitre, nous avons les effets de ce qu’il a accompli. Cela même que Dieu a fait n’est pas décrit expressément, quoique nous puissions clairement le trouver par déduction. Nous avons là une des raisons de la difficulté de ce passage. Mais, d’un autre côté, l’aspect de la vérité qu’il présente est beaucoup trop souvent négligé ; lorsque tel a été le cas, nous nous trouvons plongés dans des eaux peu familières et nous perdons facilement notre fond.

Remarquons d’abord que les versets 13 à 17 forment une parenthèse et sont indiqués typographiquement comme tels dans le texte. Pour suivre la pensée, il faut passer du verset 12 au verset 18 ; nous voyons alors tout de suite l’objet principal du passage : le contraste entre un homme qui a péché, entraînant d’autres dans les conséquences de sa transgression, et un Homme qui a accompli une seule justice, introduisant d’autres dans les conséquences bénies de cette justice. Tout le passage met en évidence un immense contraste, un contraste entre Adam d’une part et Christ de l’autre. Si Adam se trouve à la tête d’une race déchue gisant dans la mort et sous la condamnation, Christ est le chef d’une nouvelle race établie en justice et en vie.

Nous pouvons donc résumer ce que Dieu a fait en disant qu’il a suscité un nouveau Chef de race dans la personne du Seigneur Jésus Christ. Avant de prendre formellement la place de Chef, Christ a accompli une justice parfaite en étant obéissant jusqu’à la mort. Par sa mort et sa résurrection, les croyants ne sont plus rattachés à Adam, mais à Christ. Ils ont été, pour ainsi dire, greffés en Christ. Ils ne sont plus en Adam, mais « en Christ ». Tel est le fait fondamental que ce passage fait ressortir, alors qu’il développe les conséquences glorieuses qui en découlent.

Examinons encore une fois les versets 12, 18 et 19. Arrêtons-nous particulièrement sur le verset 18. Il établit le contraste entre la « seule faute » d’Adam dont les conséquences furent en condamnation envers tous les hommes, et la « seule justice » de Christ, accomplie dans sa mort, dont les conséquences sont en justification de vie envers tous les hommes.

Considérons tranquillement ce passage pendant quelques instants ; nous arriverons alors sans doute à la conclusion suivante : bien que tous les hommes soient placés sous la condamnation, tous ne sont certainement pas venus sous la justification. La déduction est exacte, car ce verset ne fait qu’établir la portée générale des actes respectifs ; et assurément, quant à l’intention de Dieu en relation avec la mort de Christ, cette mort est pour tous. Le verset suivant passe aux effets réels des actes respectifs, et alors, il ne s’agit que de plusieurs ou, plus précisément, « les plusieurs ».

Par « les plusieurs », il faut comprendre ceux qui sont sous les chefs de race respectifs, et ceux-là seuls. Dans le cas d’Adam, l’expression « les plusieurs » s’applique évidemment à tous les hommes, car par nature, nous sommes tous de sa race. En ce qui concerne Christ, tous les hommes n’appartiennent pas à sa race, mais seuls les croyants. Tous les hommes ont été constitués pécheurs par la désobéissance d’Adam. Tous les croyants sont constitués justes par l’obéissance de Christ jusqu’à la mort.

Ainsi, dans les trois versets que nous considérons, nous trouvons l’ordre suivant. D’une part, un homme : Adam, une faute, tous les hommes constitués pécheurs, tous ayant péché, en conséquence la mort et la condamnation sur tous. D’autre part, un Homme : Christ, une justice dans l’obéissance jusqu’à la mort, ceux qui sont placés sous lui comme chef de race constitués justes en justification de vie.

Prenons maintenant les cinq versets placés entre parenthèses. Les deux premiers répondent à une difficulté qui pourrait surgir dans l’esprit de personnes très familières avec la loi. Adam a péché contre un commandement précis, aussi son péché était-il une transgression. Ensuite, quelque 2500 ans durent s’écouler avant que la loi de Moïse soit donnée, rendant la transgression à nouveau possible. Entre ces deux moments, il n’y eut pas de transgression parce qu’il n’y avait pas de loi à transgresser. Pourtant le péché existait universellement, comme le prouve le règne universel de la mort. La différence pratique est celle-ci : le péché n’est pas mis en compte lorsqu’il n’y a pas de loi ; c’est-à-dire qu’il ne nous est pas compté de la même manière. Seuls ceux qui ont connu la loi seront jugés par la loi, comme nous l’avons vu au chapitre 2.

Cela posé, il demeure vrai que le péché et la mort ont régné universellement. Adam a entraîné toute sa postérité dans sa chute. Le contraste entre Adam et Christ est alors établi dans les versets 15 à 17. Chacun de ces versets traite un détail différent, mais le sujet général est énoncé au début du verset 15 : le don de grâce par Christ ne reste nullement en retrait de la faute d’Adam ; au contraire, il va bien au-delà.

Nous avons relevé plus haut la double mention du mot « plusieurs » au verset 19 ; nous la retrouvons au verset 15. Ici aussi, il s’agit plus précisément « des plusieurs », c’est-à-dire de ceux qui sont placés sous les chefs de race respectifs. Adam a attiré la mort sur tous ceux qui descendent de lui, c’est-à-dire, en fait, sur tous les hommes sans exception. Jésus Christ a apporté la grâce de Dieu et le libre don de la grâce aux plusieurs qui sont sous lui, savoir tous les croyants.

Le verset 16 introduit le contraste entre la condamnation et la justification. À cet égard, le don surpasse le péché. La condamnation a été amenée par un péché. La justification a été opérée triomphalement par la grâce en dépit des plusieurs fautes.

Nous trouvons un autre contraste au verset 17. La condamnation et la justification du verset précédent représentent ce que nous pouvons appeler les effets immédiats. Tous les descendants d’Adam sont placés sans délai sous la condamnation. Tous ceux qui viennent sous Christ connaissent une justification immédiate. Mais quelles sont les conséquences finales ? Le résultat final du péché d’Adam fut l’établissement du règne universel de la mort sur sa postérité. Le résultat final de l’œuvre de justice de Christ est de donner à tous ceux qui lui appartiennent l’abondance de la grâce, et la justice comme un don gratuit, afin qu’ils règnent en vie. Non seulement la vie va régner, mais nous allons régner en vie. Quelle conséquence merveilleuse ! Nous ne sommes dès lors pas surpris de lire que le don de grâce surpasse le péché.

Les versets 20 et 21 récapitulent et résument ce que nous venons de considérer. La loi a été introduite afin que le péché de l’homme soit pleinement manifesté. Le péché existait déjà pendant tout le temps qui a précédé, mais lorsque la loi fut donnée, le péché devint très visible, comme transgression positive, et la faute, mise d’une manière nette au compte de l’homme, abonda. Après un temps déterminé, la loi fut suivie de la grâce qui nous est parvenue en Christ. Nous pouvons donc distinguer trois étapes. D’abord la période avant la loi, où il y avait péché, mais pas transgression. Deuxièmement, la période de la loi pendant laquelle le péché abonda, atteignant des sommets records. Troisièmement, l’introduction de la grâce par Christ, une grâce qui s’est élevée pareille à un flot puissant recouvrant les montagnes des péchés de l’homme.

Dans l’évangile, la grâce ne surabonde pas seulement, mais elle règne. Nous qui avons cru, nous sommes venus sous la puissance bienfaisante de la grâce, une grâce qui règne par la justice, puisque la croix fut avant tout une œuvre de justice. La fin et le couronnement glorieux de l’histoire, c’est la vie éternelle. Ici, la perspective illimitée de l’éternité commence à s’ouvrir devant nous. Nous voyons le fleuve de la grâce. Nous voyons, ouvert par l’œuvre de la croix, le canal de la justice où il coule. Nous voyons finalement l’océan illimité de la vie éternelle dans lequel il se déverse.

Et tout cela, « par Jésus Christ notre Seigneur ». Tout a été opéré par lui. Il est le chef sous lequel nous sommes placés en tant que croyants, et, par conséquent, la source de laquelle toutes ces bénédictions se déversent sur nous. C’est parce que nous sommes dans Sa vie que toutes ces choses nous appartiennent. Notre justification est une justification de vie, parce qu’en Christ nous avons une vie établie au-delà de toute possibilité de condamnation, une vie dans laquelle nous sommes non seulement purifiés de toutes nos fautes, mais aussi délivrés de l’état de péché dans lequel nous gisions autrefois en tant que liés à Adam.

# Chapitre 6

Tout ce que nous avons appris jusqu’à maintenant au sujet de l’évangile dans cette épître a été considéré selon ce que Dieu lui-même a déclaré être pour nous, ce qu’il a opéré pour nous par la mort et la résurrection de Christ et que nous recevons simplement par la foi. En tout cela nous avons, si nous osons nous exprimer ainsi, *ce que Dieu a dit* à notre égard en bénédiction. Le chapitre 6 commence par la question pertinente : « *Que dirons-nous* donc ? »

Cette expression indique qu’une autre ligne de pensées va s’ouvrir maintenant devant nous. Rien ne peut surpasser la grandeur de ce que Dieu a opéré pour nous, mais alors qu’allons-nous être pour lui ? Quelle réponse le croyant donnera-t-il à la grâce merveilleuse qui a été manifestée à son égard ? L’évangile va-t-il lui apporter une puissance qui le rendra capable de répondre d’une manière digne de Dieu ? Nous allons aborder ces questions avec le chapitre 6, et découvrir comment l’évangile nous affranchit pour mener une vie de justice et de sainteté pratiques.

Si l’homme acquiert une simple connaissance intellectuelle de la grâce de Dieu, et que son cœur reste insensible, il en viendra facilement à tourner la grâce en dissolution et à dire : « Eh bien, si la grâce de Dieu abonde plus que notre péché, continuons à pécher afin que la grâce continue à abonder ! » L’évangile cautionne-t-il en quelque manière de tels sentiments ? Absolument pas. Bien au contraire. Il dit clairement que nous sommes morts au péché. Comment alors pouvons-nous encore vivre dans le péché ? Nous vivions autrefois entièrement dans le péché. Nous poursuivions avec ardeur tout ce qui avait affaire avec notre propre volonté inique — en d’autres termes, avec tout ce qui nous plaisait — et nous demeurions complètement morts à Dieu et à ce qui le concerne. Un changement complet a eu lieu maintenant, et nous sommes morts au péché pour lequel nous vivions autrefois, et vivants aux choses pour lesquelles nous étions morts précédemment.

Ignorions-nous ces choses, ou n’en avions-nous que faiblement conscience ? Il n’aurait pas dû en être ainsi, car le fait est clairement établi dans le baptême chrétien, un rite qui est à la base de tout. Savons-nous ou ne savons-nous pas ce que signifie notre baptême ?

Commençons peut-être par une autre question, à savoir : êtes-vous baptisé ? Nous le demandons parce qu’il semble y avoir, dans quelques milieux, une certaine indifférence au sujet du baptême, qui fait suite sans doute à la trop grande importance qu’on lui accordait autrefois. Si nous négligeons le baptême, nous le faisons à notre plus grand détriment. Dans le baptême, nous sommes ensevelis avec Christ, comme l’établit le verset 4. Or, ne pas avoir été ensevelis avec lui est un désastre. De plus, si nous ne comptons pas parmi les « nous tous qui avons été baptisés », l’argument développé par l’apôtre dans les versets 4 et 5 perd sa force en ce qui nous concerne.

Que signifie donc le baptême ? Il est le signe de l’identification avec Christ dans sa mort. Il rappelle que nous sommes ensevelis avec Christ, et que nous sommes placés sous l’obligation de marcher en nouveauté de vie, comme aussi Christ a été ressuscité dans un nouvel ordre de choses. Telle est la signification du baptême, telle l’obligation qu’il impose ; et nous perdons beaucoup en l’ignorant. Nous craignons fort que les terribles controverses quant au genre de baptême, à la façon de l’administrer et à ceux qui doivent en faire l’objet aient conduit de nombreuses personnes à perdre complètement de vue sa *signification*. Les polémiques au sujet du baptême ont été menées d’une manière qui est en contradiction totale avec le sens de l’acte, et les antagonistes n’ont certainement pas manifesté qu’ils étaient « morts au péché ».

Il n’en reste pas moins que le baptême est un rite, un signe extérieur. Il n’accomplit rien de vital et hélas ! des millions de baptisés vont au-devant d’une perdition éternelle. Mais il dirige nos regards vers ce qui est vital dans le sens le plus complet, à savoir la croix, comme nous allons le voir.

Relevons les derniers mots du verset 4 : « en nouveauté de vie », car ils donnent une réponse concise à la question du premier verset. Au lieu de demeurer dans le péché, c’est-à-dire de continuer à vivre l’ancienne vie, nous devons marcher dans une vie qui est nouvelle. Au cours du chapitre, nous découvrirons quel est le caractère de cette vie nouvelle.

Lorsque nous avons été baptisés, nous avons été ensevelis avec Christ — en figure. Notre baptême a été « la ressemblance de sa mort », et en lui nous avons été identifiés avec Christ. Nous nous sommes soumis au baptême dans l’assurance que nous serons identifiés avec Christ dans sa vie de résurrection. La « nouveauté de vie » dans laquelle nous avons à marcher est en fait liée à la vie de résurrection qui est celle de Christ aujourd’hui.

Au verset 3, nous aurions dû connaître la signification de notre baptême ; maintenant, au verset 6, nous sommes appelés à découvrir la signification de la croix en relation avec « notre vieil homme » et « le corps du péché ». La croix se profile derrière le baptême : sans elle, le baptême perdrait son sens.

Nous avons déjà considéré la mort de Christ en relation avec nos péchés et leur pardon. Ici, nous trouvons son application à notre nature pécheresse, source de tous les péchés que nous avons commis.

Il n’est peut-être pas facile de comprendre ce que signifie l’expression « notre vieil homme ». Nous pouvons l’expliquer en disant que l’apôtre personnifie ici tout ce que nous sommes en tant qu’enfants naturels d’Adam. Essayez d’imaginer une personne concentrant en elle tous les traits horribles qui aient jamais été manifestés dans l’ensemble des membres de la race adamique, eh bien ! cette personne pourrait être décrite comme « notre vieil homme ».

Tout ce que nous étions comme enfants d’Adam déchu a été crucifié avec Christ, et nous devons en être conscients. Nous n’avons pas là une simple notion, c’est une réalité. Il s’agit d’un acte de Dieu, opéré dans la croix de Christ, un acte de Dieu aussi certain et réel que l’expiation de nos péchés accomplie au même moment. Nous devons nous l’approprier par la foi, tout comme nous croyons que nos péchés sont pardonnés. Lorsque nous le recevons par la foi, d’autres résultats s’ensuivent. Mais nous commençons en le réalisant simplement par la foi.

Ce que Dieu avait en vue dans la crucifixion de notre vieil homme, c’était que « le corps du péché » soit « annulé », pour que désormais nous ne servions plus le péché. Voilà encore une affirmation difficile à comprendre. Nous devons nous souvenir qu’autrefois le péché dominait dans nos corps qui, par conséquent, étaient des corps du péché dans le sens le plus affreux. Or ce qui a été annulé, ce ne sont pas nos corps physiques, mais c’est le péché qui dominait complètement nos corps, et ainsi, nous sommes délivrés de sa puissance. Il a été annulé par la crucifixion de notre vieil homme, résultat de notre identification avec Christ dans sa mort, de sorte que la mort de Christ a été la nôtre aussi.

Remarquez les derniers mots du verset 6. Ils indiquent très clairement l’angle sous lequel le péché est considéré dans ce chapitre. Le péché est un maître, un propriétaire d’esclaves, et nous étions tombés sous son pouvoir. Le point traité ici n’est pas la présence du péché *en nous,* mais la puissance du péché *sur nous*. Nous avons reçu la quittance du péché. Nous sommes justifiés du péché, comme nous le lisons au verset 7.

Notre justification a été opérée par la mort de Christ. Mais il est très important de maintenir le lien entre sa mort et sa résurrection. Nous l’avons vu en relation avec le dernier verset du chapitre 4 et nous le retrouvons ici. Si nous sommes *morts* avec Christ, c’est afin que nous vivions avec lui, dans une vie et une sphère de résurrection.

Au verset 9, nous trouvons encore une fois le mot « savoir ». Nous devrions savoir la signification du baptême. Nous devrions savoir quelle est la portée de la mort de Christ en relation avec notre vieil homme. Enfin, nous devrions savoir quelle est la portée de la résurrection de Christ. Sa résurrection ne fut pas un simple retour à la vie. Elle n’a pas été comme la résurrection de Lazare — un retour à la vie dans ce monde pour un certain nombre d’années à la fin desquelles la mort survient à nouveau. Lorsque Christ ressuscita, il laissa la mort derrière lui pour toujours, entrant dans un nouvel ordre de choses que, pour simplifier, nous appelons le monde de la résurrection. Pendant un court moment la mort a dominé sur lui, et cela uniquement parce que lui-même s’y était soumis. Maintenant, il est au-delà de la mort pour toujours.

Il est mort une fois pour toutes au péché. Remarquez qu’ici il est question du péché, non pas des péchés : du principe fondamental qui avait pénétré notre nature et nous avait asservis, et non pas des fautes positives qu’il a produites. De plus, il ne s’agit pas de la mort *pour* les péchés, mais *au* péché. Le péché n’eut jamais à faire avec lui dans Sa nature, comme il a eu affaire avec nous. Mais Christ eut affaire avec le péché lorsque, par son sacrifice, il se chargea de toute la question du péché, parce que le péché portait atteinte à la gloire de Dieu dans sa création ruinée, et qu’il s’opposait à notre bénédiction, comme une puissante barrière. Ayant eu affaire avec le péché, portant le jugement du péché, il est mort au péché et maintenant, il vit à Dieu.

Arrêtons-nous ici et demandons-nous où nous en sommes quant à nous-mêmes relativement à ces choses. Les connaissons-nous vraiment ? Comprenons-nous vraiment la mort et la résurrection de Christ à cette lumière ? Réalisons-nous comment notre Seigneur est mort à cet ancien ordre de choses dominé par le péché, ordre de choses dans lequel il était venu une fois en grâce pour accomplir la rédemption ; et combien pleinement il vit à Dieu dans ce monde nouveau où il est entré ? Il est important que nous comprenions tout cela, parce que le verset 11 va nous montrer que nous devrions nous tenir nous-mêmes pour ce que nous nous *savons* être.

Si nous n’avons pas une connaissance juste de ces choses, nous ne pouvons pas nous tenir pour tels correctement. Un commerçant ne tiendra pas bien ses comptes s’il ne connaît pas la table des multiplications. Un capitaine ne pourra pas évaluer exactement la position de son navire s’il ignore les principes de la navigation. De même, un croyant ne pourra pas connaître justement sa position et son attitude, soit à l’égard du péché soit envers Dieu, s’il ne réalise pas la portée de la mort et de la résurrection de Christ pour lui-même.

Une fois que nous *savons*, l’injonction de « nous tenir nous-mêmes pour » donnée au verset 11 devient parfaitement claire. Notre cas est déterminé par celui de Christ, car nous sommes identifiés à lui. Est-il mort au péché ? Eh bien, nous sommes morts au péché et nous nous tenons pour tels ! Vit-il maintenant à Dieu ? Eh bien, nous vivons maintenant à Dieu et nous nous tenons pour tels ! Il ne s’agit pas là de faire semblant. Ce n’est pas que nous essayons de nous tenir pour ce qu’en fait nous ne sommes pas. Bien au contraire. Nous sommes morts au péché et vivants à Dieu par ses propres actes, accomplis dans la mort et la résurrection de Christ (celles-ci devant être rendues efficaces en nous par son Esprit, comme nous le verrons plus loin), et dès lors, nous devons l’accepter et régler nos pensées d’après cela. Ce sont des faits, et nous devons nous les approprier.

Avant notre conversion, nous étions morts à Dieu et vivants au péché. Nous n’avions aucun intérêt pour les choses qui concernaient Dieu. Nous ne les comprenions pas ; elles nous laissaient froids et insensibles. En revanche, lorsqu’il s’agissait de ce qui faisait appel à nos désirs naturels, de ce qui nourrissait notre vanité et notre amour de nous-mêmes, nous manifestions un intérêt très vivant. Maintenant, par la grâce de Dieu, la situation est complètement changée, parce que nous sommes dans le Christ Jésus.

Nous appliquer à nous tenir pour morts au péché et pour vivants à Dieu, selon la connaissance que nous avons de la mort et de la résurrection de Christ, n’est pas tout ; il reste encore un pas à faire. Nous devons nous *livrer* nous-mêmes à Dieu, afin que sa volonté puisse être réalisée pratiquement dans tous les détails de nos vies. Vous remarquerez que le mot « livrer » revient cinq fois dans la dernière partie de notre chapitre.

Étant morts au péché, il est bien évident que nous avons l’obligation de refuser au péché d’exercer des droits sur nous. Autrefois, le péché régnait dans nos corps mortels et nous lui obéissions continuellement, dans ses différentes convoitises. Il ne doit plus en être ainsi, nous dit le verset 12. Nous sommes morts au péché, l’ancien maître, et ses droits sur nous ont pris fin. Étant vivants d’entre les morts, nous appartenons à Dieu et nous reconnaissons avec bonheur ses droits sur nous. Nous nous livrons à lui.

Le verset 13 montre clairement que cet abandon de soi-même à Dieu est quelque chose de très pratique. Il touche tous les membres de notre corps. Autrefois chaque membre était d’une manière ou d’une autre engagé au service du péché et devenait ainsi un instrument d’iniquité. N’est-il pas merveilleux que chaque membre puisse maintenant être employé au service de Dieu ? Nos pieds peuvent courir porter son message. Nos mains peuvent accomplir son œuvre. Notre langue peut proclamer ses louanges. Pour qu’il en soit ainsi, nous devons nous livrer nous-mêmes à Dieu.

Le mot « livrer » se trouve deux fois dans ce verset, mais le verbe est utilisé, dans l’original, à des temps différents. On a commenté cette particularité de la manière suivante : Dans le premier cas, le verbe est au présent continu. « Ne livrez pas vos membres ». Cela ne doit jamais se produire. Dans le second cas, un autre temps est employé. « Livrez-vous vous-mêmes à Dieu ». Faites en sorte qu’il s’agisse d’un acte accompli une fois pour toutes.

Posons-nous chacun solennellement la question de savoir si nous l’avons vraiment fait une fois pour toutes. Nous sommes-nous ainsi livrés nous-mêmes à Dieu et lui avons-nous livré nos membres définitivement, pour faire sa volonté ? Si tel est le cas, prenons garde à ne jamais oublier notre soumission et à ne pas tomber dans le piège de livrer nos membres à l’injustice, ne serait-ce qu’un seul instant, car le fruit en est le péché.

Ainsi, le péché ne doit pas dominer sur nous, pour la bonne raison que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce. Certains prétendent que dire aux gens qu’ils ne sont plus sous le régime de la loi les fait s’enfoncer inévitablement dans le péché. Nous avons ici la réponse divine à cette affirmation. En fait, rien ne soumet davantage le cœur et n’encourage autant la sainteté que la grâce de Dieu.

Le verset 15 montre qu’il y a toujours eu des personnes estimant que le seul moyen de parvenir à la sainteté est de se tenir sous l’esclavage sévère de la loi. Il en existait au temps de Paul. L’apôtre anticipe leur objection par la répétition en d’autres termes de la question par laquelle il avait commencé le chapitre. Il y répond en exposant à nouveau, d’une manière plus étendue, la position chrétienne. Les versets 16 à 23 sont une extension et un développement de ce qu’il vient de présenter dans les versets 12 à 14.

L’apôtre fait appel à la connaissance pratique commune à chacun de nous. Nous savons tous que si nous consentons à obéir à quelqu’un, bien que nous ne soyons pas nommément son esclave, nous le *sommes* pratiquement. Tel est aussi le cas dans le domaine spirituel, qu’il s’agisse de servir le péché ou Dieu. Sous cet aspect, nous étions autrefois sans aucun doute esclaves du péché. Mais quand « la forme de doctrine » de l’Évangile nous est parvenue, nous lui avons obéi, grâces à Dieu ! En conséquence, nous avons été affranchis de l’esclavage du péché, et sommes devenus esclaves de Dieu et de la justice. Or donc, étant maintenant esclaves de la justice, nous devons livrer chacun de nos membres à Dieu, afin qu’il puisse nous diriger comme il lui plaît.

Cet abandon de soi est par conséquent une question extrêmement importante. C’est à cela que nous conduisent notre connaissance et le fait de nous tenir nous-mêmes pour ce que nous sommes. Ces deux choses deviennent inutiles si nous nous refusons à nous livrer nous-mêmes. Nous trouvons là sans doute la raison de tant de faiblesses et d’insuffisance chez des chrétiens bien fondés quant à la doctrine. Ils ne se livrent pas eux-mêmes ni ne livrent leurs membres à Dieu. Oh ! si jusqu’à maintenant nous ne l’avons pas encore fait, comme un acte accompli une fois pour toutes, veillons à le faire sans plus tarder ! Lorsque nous l’aurons fait, nous aurons besoin de la grâce, et nous trouverons la grâce, pour livrer continuellement nos membres au service de Dieu.

Tout ceci sous-entend que l’ancien maître, le péché, est encore en nous, n’attendant que les occasions de s’affirmer. Le triomphe de la grâce en sort grandi. Et pour nous, la valeur des leçons apprises en est augmentée. Nous apprenons comment livrer nos membres comme esclaves à la justice pour la sainteté, alors même que le péché est aux aguets en nous, impatient de s’affirmer de nouveau. En servant la justice, nous servons Dieu, car faire la volonté de Dieu est le premier trait caractéristique de la justice. Et la justice dans toute notre conduite mène à la sainteté de vie et de caractère.

Au lieu donc de demeurer dans le péché, soumis à son esclavage, nous sommes affranchis en étant placés sous la domination de Dieu. Nous trouvons à deux reprises les mots « ayant été affranchis du péché » (v. 18 et 22). Précédemment, nous étions « libres à l’égard de la justice ». Nous avons échappé à l’ancien pouvoir et sommes venus sous le nouveau. Tel est le chemin de la sainteté et de la vie.

La vie éternelle est considérée ici comme l’aboutissement de la merveilleuse histoire. Dans les écrits de l’apôtre Jean, nous la trouvons présentée comme la possession présente du croyant. Ces deux vues ne sont pas en conflit. Ce qui nous appartient maintenant quant à son essence sera notre part dans toute son étendue lorsque nous serons dans l’éternité.

Le dernier verset de notre chapitre — un verset bien connu — nous donne un résumé concis du sujet. Nous ne pouvons pas servir le péché sans en recevoir les gages qui sont la mort. La mort est un mot dont la signification est vaste. Dans un sens, la mort est venue sur l’homme lorsque, par le péché, il a été complètement séparé de Dieu. La mort physique survient quand le corps est séparé de la partie spirituelle de l’homme. La seconde mort est la séparation définitive de l’homme perdu d’avec Dieu. Les gages complets du péché incluent la mort dans ces trois sens.

En relation avec Dieu, il n’est pas parlé de gages. Tout est don. La vie même dans laquelle nous pouvons le servir est un don de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Ainsi la fin du chapitre nous ramène à la pensée exprimée à la fin du chapitre précédent. Nous pouvons bien nous glorifier dans la vie éternelle qui nous a été librement donnée par Dieu, et nous approprier avec reconnaissance toutes les conséquences auxquelles elle conduit.

# Chapitre 7

Les premiers mots du chapitre 7 nous ramènent aux versets 14 et 15 du chapitre précédent, où l’apôtre avait clairement établi que le croyant n’est pas sous la loi mais sous la grâce. Ce point avait suscité une terrible controverse, comme en témoigne le livre des Actes, particulièrement le chapitre 15.

La question avait été réglée avec autorité à Jérusalem pour ce qui concernait les croyants d’entre les Gentils. Ils ne devaient pas être mis sous la loi. Mais qu’en était-il lorsqu’il s’agissait de croyants d’entre les Juifs ?

Il paraît bien que les croyants d’entre les Juifs n’étaient eux-mêmes pas du tout au clair à ce sujet. Actes 21:20 le prouve. Par conséquent, il était impératif que Paul établisse les choses d’une manière nette et précise ; c’est la raison pour laquelle il revient sur cette question au début de notre chapitre. La parenthèse du verset 1 montre que l’apôtre s’adresse maintenant spécialement à ses frères d’entre les Juifs. Eux seuls *connaissaient* la loi au sens propre du terme. Les Gentils pouvaient en savoir quelque chose en tant que témoins extérieurs : les Israélites la connaissaient de l’intérieur, puisqu’ils lui avaient été soumis. Cette remarque de Paul nous fournit une clé importante pour la compréhension de ce chapitre : elle indique à quel point de vue les choses sont considérées.

Les six premiers versets du chapitre sont de nature doctrinale ; ils montrent de quelle manière le croyant est délivré de l’esclavage de la loi et amené en relation avec Christ. À partir du verset 7, nous avons un passage hautement expérimental. Les effets de la loi sur le cœur et la conscience de celui qui craint Dieu y sont énumérés. Ces versets donnent un aperçu de ce que la loi opère pratiquement, pour préparer finalement le croyant à la réalisation de la délivrance trouvée en Christ et dans l’Esprit de Dieu. Il est remarquable que tout au long du chapitre 7 nous ne rencontrions pas une seule mention du Saint Esprit, alors que, dans le chapitre 8, il s’en trouve probablement davantage que dans tout autre chapitre de la Bible.

L’apôtre part du fait bien connu que la loi exerce son pouvoir sur l’homme tant qu’il vit. La mort, et la mort seule, met fin à cette domination. Cela apparaît très clairement en relation avec la loi divine du mariage, comme l’établissent les versets 2 et 3.

Le verset 4 montre que le même principe est valable dans les choses spirituelles, bien qu’il ne s’applique pas exactement de la même manière. La loi occupe la position du mari et nous qui croyons, celle de la femme. Toutefois, la mort n’est pas intervenue pour la loi, mais pour *nous*. Le verset 4 est tout à fait clair à ce sujet. Rendant incorrectement le verset 6, certains traducteurs lui font dire que la loi est morte. Or, il faut lire non pas « ce en quoi nous étions tenus étant mort », mais « étant morts dans ce en quoi nous étions tenus ». Ces deux versets s’accordent parfaitement.

Nous avons été mis à mort à la loi « par le corps du Christ ». À première vue, cette affirmation paraît quelque peu obscure. Paul fait allusion, nous semble-t-il, à ce qui était impliqué dans le fait que notre Seigneur prit le corps préparé pour lui et devint ainsi homme. Il prit ce corps afin de *souffrir la mort*, et, par conséquent, l’expression « le corps de Christ » est employée ici comme signifiant Sa mort. Nous retrouvons une tournure semblable en Colossiens 1:22, où il est dit que nous avons été réconciliés « dans le corps de sa chair, *par* la *mort ».*

Nous sommes morts, échappant à la domination de la loi, dans la mort de Christ. En ce sens, notre relation avec le premier mari a cessé. Mais tout est en vue de notre introduction dans une nouvelle relation avec le Christ ressuscité. Les Juifs trouvaient l’ancien mari — la loi — très dur et inflexible, de fait, un batteur de femme ; ils devaient pourtant admettre qu’ils méritaient amplement tout ce qu’ils recevaient. Nous, les Gentils, avons de la peine à nous imaginer l’immense soulagement du Juif converti lorsqu’il découvrait qu’il était désormais sous Christ et non sous la loi. « Marié » à Christ ressuscité d’entre les morts, le modèle proposé était plus élevé qu’il ne l’avait jamais été sous la loi, mais maintenant les ressources illimitées de la grâce et de la puissance dont nous avions besoin découlaient de lui, et ainsi il devenait possible de porter du fruit pour Dieu. Comme mari, Christ est la source de toute nourriture, direction, consolation et force.

Quel contraste frappant présente le verset 5 ! À vrai dire, le verset lui-même est très frappant, car il énumère quatre choses qui vont ensemble : la chair, la loi, les péchés et la mort. Autrefois, la loi était imposée à un peuple « dans la chair ». En fait, elle ne faisait que stimuler le péché toujours latent dans la chair. Par conséquent, les « mouvements » ou « passions » des péchés étaient éveillés et la mort s’ensuivait comme jugement de Dieu sur tout. « La chair » ici se rapporte non pas à nos corps, mais à la nature déchue qui a son siège dans nos corps mortels. Tous les inconvertis sont « dans la chair », c’est-à-dire que la chair les domine et caractérise leur état. Mais vous remarquerez que pour les croyants, cet état n’existe plus. L’apôtre dit : *« Quand nous étions* dans la chair ».

Au verset 6, nous sommes placés devant un autre contraste. *« Quand nous étions... mais maintenant ».* Étant morts avec Christ, nous sommes non seulement morts au péché comme le chapitre 6 l’établit, mais également morts à la loi et, par conséquent, délivrés de la loi. Ainsi nous pouvons maintenant servir Dieu d’une manière entièrement nouvelle. Non seulement nous faisons des choses nouvelles, mais nous les faisons dans un esprit nouveau. Au chapitre précédent, nous avons trouvé l’expression « nouveauté de vie » (v. 4). Ici il est parlé de « nouveauté d’esprit ».

Dans l’Ancien Testament, nous lisons l’histoire d’hommes qui se sont détournés d’une vie d’insouciance et de péché pour vivre dans la crainte de Dieu — par exemple, Manassé, roi de Juda, comme cela nous est rapporté en 2 Chroniques 33:11-19. On pourrait peut-être dire de lui qu’il marcha en nouveauté de vie durant les dernières années de son règne. Toutefois, il ne pouvait servir Dieu que selon les principes et les manières d’agir prévus par le système légal sous lequel il se trouvait. Il était impossible que la nouveauté *d’esprit* le caractérise. Pour voir un service en nouveauté d’esprit, nous devons nous tourner vers un Juif converti de l’économie actuelle de la grâce. Un tel comme homme peut s’être efforcé de servir Dieu dans l’esprit d’une stricte observation de la loi. Il découvre maintenant qu’il est fils et héritier de Dieu dans le Christ Jésus, et il sert dans l’esprit d’un fils à l’égard de son père — un esprit tout à fait nouveau.

Un employeur peut assigner un certain travail à deux hommes, l’un d’eux étant son propre fils. Si le jeune homme réalise quelque peu la relation qui est la sienne, il accomplira sa tâche dans un esprit complètement différent de celui d’un serviteur à gages. Notre illustration aurait peut-être été encore plus exacte si nous avions supposé le cas d’une épouse travaillant aux intérêts de son mari. Délivrés de la loi par la mort, la mort de Christ, nous sommes unis au Christ ressuscité afin de servir Dieu dans un esprit qui est nouveau.

Il est absolument incontestable qu’un tel enseignement donne toute la place à Christ et pousse la loi dans l’ombre. Est-ce là dénigrer la loi d’une manière ou d’une autre ? Est-ce que cela laisse même sous-entendre *qu’elle* présentait quelque imperfection ? Ce point est abordé dans les versets 7 à 13, où il apparaît tout à fait clairement que la loi était parfaite quant à elle-même. Le problème venait non pas de la loi, mais du péché qui se dressait contre la loi, trouvant en elle ce qui l’excitait et aussi ce qui le condamnait.

Le verset 7 nous dit comment la loi donnait la connaissance du péché et le condamnait. Avant l’introduction de la loi, nous péchions mais ne réalisions pas notre état de pécheurs. Dès que la loi a été donnée, nous avons pris conscience de la situation réelle. De même qu’un fil à plomb révèle l’inclinaison d’un mur chancelant, la loi nous dénonçait.

Néanmoins, comme nous le lisons au verset 8, c’était le péché qui produisait le mal et non pas la loi, même s’il se dissimulait quelque peu, ne se manifestant que lorsqu’il se trouvait placé face à l’interdiction formelle de la loi. Le fait même qu’il nous soit dit de ne pas faire une chose nous incite à la faire !

Ainsi donc, la loi nous touchait de deux manières. D’abord, elle stimulait le péché. Elle traçait une ligne et nous interdisait de la franchir. Le péché nous poussait aussitôt à transgresser l’interdiction en franchissant la ligne. Puis, en présence de cette transgression, la loi prononçait solennellement la sentence de mort sur nous. Certes, la loi plaçait la vie devant nous ; elle dit : « Fais ceci et tu vivras ». Mais en réalité, la seule chose qu’elle ait jamais faite à notre égard était de nous condamner *à mort,* à cause de notre incapacité complète d’accomplir ce qu’elle commandait. Ces deux conséquences de la loi sont établies nettement à la fin du verset 9 : « Le péché a repris vie, et moi je mourus ».

Les choses étant telles, nul blâme d’aucune espèce n’est imputable à la loi : elle est « sainte, et juste, et bonne ». Le coupable, c’est le péché, non pas la loi. Le péché a causé la mort, bien que ce soit par la loi que la sentence de mort a été prononcée. En fait, le péché opérait avant même le don de la loi, mais dès que la loi fut donnée, le péché n’eut plus d’excuse et ses défis devinrent des outrages. Par le commandement, le péché devint *excessivement pécheur,* nous dit le verset 13.

Nous arrivons maintenant à une partie du chapitre où l’apôtre s’exprime à la première personne du singulier. Dans les versets 5 et 6, c’était : « nous... nous... nous… ». Après la question posée au début du verset 7, nous trouvons partout « Je... je... moi... je… ». Le changement s’explique par le fait que Paul parle maintenant d’expérience pratique, et lorsqu’il s’agit d’expérience, chacun doit parler pour lui-même.

Les premiers mots du verset 14 peuvent paraître constituer une exception à ce que nous venons de dire, mais tel n’est pas le cas. La loi est spirituelle : c’est *un fait,* et non pas une simple affaire d’expérience — et la chose est établie comme un fait que nous savons. En contraste, nous trouvons ce que « je suis », et cela nous devons l’apprendre en en faisant la triste expérience : « charnel, vendu au péché ».

Comment apprenons-nous ce que nous sommes ? Eh bien ! en nous efforçant sincèrement de nous conformer aux exigences spirituelles de la loi. Plus nous y mettrons d’empressement, plus la leçon se gravera profondément dans nos âmes. Nous découvrons notre état de péché en essayant d’être bons !

Récapitulons ce que nous avons appris dans le chapitre 6, car c’est là que le chemin à suivre nous a été indiqué. Réalisant par la foi que nous sommes identifiés avec Christ dans sa mort, nous comprenons que nous devons nous tenir pour morts au péché et vivants à Dieu et, par conséquent, nous livrer à Dieu, nous-mêmes et nos membres, à cause de sa volonté et pour lui plaire. Nos âmes y consentent pleinement, estimant cette voie juste et bonne, et, pleins d’enthousiasme peut-être, nous nous disons : « Parfait ! c’est ce que je vais faire ».

Nous essayons et, hélas ! nous éprouvons un choc très désagréable. Nos intentions sont excellentes, mais d’une manière ou d’une autre, nous nous trouvons sans force pour les mettre en pratique. Nous voyons le bien et l’approuvons dans notre esprit, mais nous ne pouvons pas l’accomplir. Nous reconnaissons le mal, le désapprouvons, et pourtant nous sommes pris à son piège. Cette situation très pénible et humiliante est énoncée au verset 19.

Dans les versets 14 à 23, nous ne trouvons pas moins de 21 fois « je ». « Moi » revient 10 fois. Celui qui parle décrit évidemment une expérience durant laquelle il était occupé uniquement de lui-même. Toutes ses pensées étaient centrées sur sa propre personne. Ce n’est pas surprenant, car tel est précisément l’effet normal de la loi sur une âme réveillée et délicate. L’examen de ces versets nous montre que les exercices mentionnés conduisent à des découvertes importantes.

1. L’homme en question a découvert par expérience le caractère bon et saint de la loi. Elle *est* bonne, selon l’affirmation du verset 12 ; mais maintenant, il doit dire : « Je *reconnais* que la loi *est bonne ».*

2. Il a constaté par expérience son propre état déchu : il est non seulement « charnel », mais « vendu au péché ». Devoir confesser qu’on est dominé au point d’être contraint de se détourner de ce qu’on désire et de pratiquer ce qu’on hait, et se trouver ainsi dans la position humiliante de désavouer continuellement ses propres actions (v. 15), c’est être réellement *asservi*. Nous sommes comme des esclaves vendus sur le marché à un maître tyrannique : *vendus au péché.*

3. Cet homme apprend pourtant à distinguer entre ce qui a été produit en lui par Dieu — ce que nous appelons « la nouvelle nature » — et la chair qui est la vieille nature. Le verset 17 le montre. Celui qui parle reconnaît l’existence de son vrai « je » en relation avec la nouvelle nature, et d’un « je » ou « moi » qu’il doit répudier, comme étant la vieille nature.

4. Il apprend par expérience le véritable caractère de cette vieille nature. Lorsqu’il est question de « moi », il s’agit de « la chair » (vous le voyez ici, c’est le vieux « moi » qu’il doit répudier) en laquelle il n’habite point de bien, comme le verset 18 nous le dit. Le *bien* ne se trouve simplement *pas là.* Aussi est-ce inutile de le chercher. Certains d’entre nous n’ont-ils pas passé des mois épuisants, ou même des années, à chercher du bien dans un endroit où il n’existe pas ?

5. Il apprend encore que quand bien même il possède maintenant une nouvelle nature, un « homme intérieur » (v. 22), cela ne lui confère *en soi-même* aucune force. L’homme intérieur peut trouver plaisir à la sainte loi de Dieu ; son esprit peut reconnaître que la loi est bonne, mais malgré tout, il existe une force plus puissante agissant dans ses membres qui l’asservit.

Quelle triste situation ! Certains d’entre nous en ont fait l’amère expérience. D’autres la font maintenant. Et si quelques-uns n’ont pas encore connu de tels exercices, ils ont bien lieu de s’en alarmer, car une question se pose immédiatement : *possèdent-ils la nouvelle nature* ? S’ils n’ont en eux rien que la vieille nature, les luttes et les exercices de cette nature doivent obligatoirement leur être inconnus.

De tels exercices sont très précieux parce qu’ils préparent l’âme à la jouissance d’une *délivrance opérée divinement.*

Avant d’aborder la fin du chapitre 7, il est important de relever qu’au long de ce passage le mot loi est employé dans deux sens. Dans la grande majorité des occasions, il se réfère naturellement à la loi de Dieu formulée par Moïse. Toutefois, nous trouvons « la loi » d’un mari (v. 2 et 3) ; « une loi » (v. 21) ; « une autre loi », « la loi de mon entendement » et « la loi du péché » (v. 23 et 25). Dans ces cas, la signification du mot est bien évidemment une puissance ou une force agissant uniformément dans une direction donnée : le sens même que nous lui attribuons quand nous parlons des « lois de la nature ».

Si donc nous relisons les versets en question en remplaçant le mot « loi » par l’expression « force dirigeante », nous comprendrons peut-être un peu plus clairement ce que l’apôtre dit. Prenons le verset 23. Pour chacun d’entre nous, la force dirigeante devrait être l’entendement, nos corps étant tenus dans la soumission. Il devrait en être ainsi d’une manière toute spéciale de ceux dont l’entendement a été renouvelé par la puissance de Dieu. Mais il faut compter avec le péché qui exerce sa puissance dirigeante dans nos membres. Nous devons reconnaître et nous avons appris par expérience la terrible réalité que, si nous sommes laissés à nous-mêmes, le péché se manifeste comme la force dominante, il prend le contrôle et nous tient asservis.

Il n’est pas surprenant que, se souvenant de cela, l’apôtre pousse ce cri d’angoisse : « Misérable homme que je suis ! » Nous connaissons certainement nous aussi quelque chose de cette misère. Ne nous sommes-nous jamais sentis pareils à une pauvre mouette souillée de la tête à la queue par l’huile sale que les canots à moteur déversent sur leur passage ? La loi de son entendement, la loi de l’air tant à l’extérieur qu’à l’intérieur de ses plumes est totalement dominée par l’horrible loi de l’huile gluante ! L’oiseau n’a aucune puissance en lui-même. À moins de n’être capturé et nettoyé, il mourra.

Outre le cri d’angoisse, le verset 24 contient une question importante : « Qui me délivrera ? » La forme de la question est importante. Plus haut dans le chapitre, lorsque celui qui parle traversait les expériences détaillées dans les versets 14 à 19 par exemple, il aurait dit : « Comment vais-je me délivrer ? » Il cherchait encore *au-dedans* de lui quelque chose qui puisse opérer la délivrance, mais en vain. Maintenant, il commence à chercher un libérateur en dehors de lui-même.

Lorsque notre confiance et notre espoir en nous-mêmes sont brisés, nous avons franchi un grand pas. Nous commençons alors inévitablement à regarder en dehors de nous. Nous ne cherchons peut-être d’abord que du *secours*, et, par conséquent, nous regardons dans de fausses directions. Mais tôt ou tard, nous découvrons que nous avons besoin non pas d’aide, mais plutôt d’une *délivrance* positive par une puissance qui ne peut absolument pas venir de nous. Et alors, très vite, nous trouvons la réponse à notre cri. Grâces à Dieu ! la délivrance est à nous par Jésus Christ notre Seigneur. Il peut nous délivrer aussi bien de l’esclavage du péché que de la culpabilité de nos péchés.

# Chapitre 8

Mais comment cette délivrance s’opère-t-elle ?

Comment est-elle accomplie ? Nous trouvons une réponse à ces questions au début de notre chapitre. À la fin du chapitre 7, la loi du péché et de la mort s’est montrée beaucoup plus puissante que la loi l’entendement renouvelé. Dans les premiers versets du chapitre 8, la loi de l’Esprit, donnée maintenant au croyant, s’avère beaucoup plus puissante que la loi du péché et de la mort. L’apôtre peut dire triomphalement : elle « m’a affranchi ».

Non seulement nous avons la vie dans le Christ Jésus, mais l’Esprit de cette vie nous a été donné. Par là une force nouvelle pénètre nos vies. Amenés sous le contrôle et la puissance de l’Esprit de Dieu, nous sommes affranchis de la domination du péché et de la mort. La loi la plus grande prend le pas sur la moindre.

De nombreux phénomènes de la nature qui nous entoure peuvent servir à illustrer ce point. Prenons par exemple un morceau de fer. Il gît inerte par terre, maintenu au sol par la loi de la gravitation. Placez un aimant électrique au-dessus de la pièce de métal, branchez le courant, et aussitôt le morceau de fer s’envole, comme si soudain des ailes lui avaient poussé. Une nouvelle puissance dirigeante est entrée en scène ; sous certaines conditions et dans une sphère limitée, elle s’est montrée plus puissante que la force de la gravitation.

Le Saint Esprit nous a été donné afin de nous diriger, non pas pour que nous le dirigions. Comment exerce-t-il son influence ? Il opère dans le croyant, mais relativement à un Objet d’attraction extérieur : le Christ Jésus notre Seigneur. Le Saint Esprit n’est pas ici pour parler de lui-même ou se glorifier lui-même, mais afin de glorifier Christ. Il n’habite pas en nous pour entretenir la vieille vie, celle du premier Adam ; il est l’Esprit de la vie de Christ, le dernier Adam. Nous sommes « dans le Christ Jésus », comme le montre le premier verset, et cela sans aucune réserve : l’adjonction donnée en note dans la version J. N. Darby n’a rien à faire ici ; elle a manifestement été reprise du verset 4 où elle est parfaitement à sa place.

Il n’y a rien à condamner dans le Christ Jésus, et rien à condamner pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Deux raisons sont avancées. Commençant l’un et l’autre par un « car », les versets 2 et 3 en fournissent chacun une. Le verset 2 donne la raison pratique ou expérimentale. Le croyant sous le contrôle de l’Esprit est libéré de l’influence qui précédemment amenait la condamnation. Comme il s’agit de l’affirmation d’une liberté qui doit être réalisée pratiquement, l’apôtre parle encore d’une manière personnelle et individuelle : « *m*’a affranchi ».

Au contraire, le verset 3 est l’énoncé de ce qui a été accompli judiciairement par Dieu à la croix de Christ. La loi avait été manifestée faible par la chair, bien qu’étant sainte, juste et bonne en elle-même. Elle était pareille à un habile sculpteur occupé à la taille d’un monument durable — une œuvre d’art destinée à réjouir la vue pour toujours — dans un grand amas de boue sale. Une tâche désespérante et inutile, non pas à cause d’une faiblesse quelconque de l’artiste, mais en raison de la matière totalement défectueuse à laquelle il avait affaire. La loi pouvait condamner le pécheur, mais elle ne pouvait pas condamner le péché dans la chair de telle sorte que les hommes puissent être affranchis de la servitude du péché et, marchant selon l’Esprit, être trouvés accomplissant ce que la loi avait justement exigé.

Mais ce que la loi ne pouvait pas faire, Dieu l’a fait. Il a envoyé son propre Fils, venu *en ressemblance de* chair de péché — en ressemblance seulement, remarquons-le, car bien que parfaitement homme, il était un Homme parfait, sans la moindre tache de péché. Dieu l’a envoyé « pour le péché », c’est-à-dire, comme sacrifice pour le péché, afin que dans sa mort le péché dans la chair soit condamné. Le péché est la racine de tout mal dans l’homme ; et la chair constitue ce qui, dans l’homme, offre au péché un moyen par lequel il agit, tout comme l’électricité produite dans une centrale trouve dans les lignes à haute tension un moyen de transport et d’action.

Nous savons que le péché a eu son origine première dans le ciel. Il a commencé chez Satan et les anges déchus ; toutefois Christ n’est pas venu mourir pour les anges et, par conséquent, ce n’est pas le péché dans la nature des anges qui a été condamné. Christ est mort pour les hommes, et c’est le péché dans la chair qui a été *condamné.* Remarquons qu’il a été condamné, non pas pardonné. Dieu pardonne certes les péchés, qui se manifestent comme les fruits du péché dans la chair ; mais le péché : la racine, et la chair : la nature dans laquelle le péché opère, ne sont pas pardonnés, ils sont condamnés impitoyablement. Dieu a condamné le péché à la croix de Christ. Nous devons apprendre à le condamner dans notre vie pratique.

Nous devons juger comme Dieu juge. Nous devons voir les choses comme il les voit. Si Dieu condamne le péché et la chair, eh bien, nous avons à les condamner ! Le péché et la chair étant jugés à la croix, le Saint Esprit nous a été donné afin qu’il stimule la vie nouvelle que nous possédons. Si nous marchons par l’Esprit, toutes nos activités, tant intellectuelles que physiques, seront sous son contrôle et, en conséquence, nous ferons naturellement ce que la loi exige.

Nous avons là évidemment une chose merveilleuse. Lorsque nous étions sous la loi et dans la chair, nous luttions pour accomplir les exigences de la loi et n’y parvenions jamais. Maintenant que nous sommes affranchis de la loi, maintenant que nous sommes dans le Christ Jésus et que l’Esprit de Dieu habite en nous, il y a une puissance qui peut nous rendre capables d’accomplir la loi. Et parce que nous marchons dans l’Esprit et non dans la chair, et selon la mesure où nous marchons ainsi, nous accomplissons effectivement ce que la loi exigeait si justement de nous. C’est un grand triomphe de la grâce de Dieu. Pourtant, en fait, le triomphe peut être encore plus grand, car le chrétien a été rendu capable de « marcher comme lui [Christ] a marché » (1 Jean 2:6). Et la « marche » de Christ dépassait de loin tout ce que la loi demandait.

En résumé, le chrétien — selon les pensées de Dieu — est non seulement pardonné, justifié, réconcilié, ayant l’Esprit qui verse dans son cœur l’amour de Dieu ; mais encore il voit la condamnation divine du péché et de la chair dans la croix, il découvre que ses liens vitaux devant Dieu ne sont pas avec Adam déchu, mais avec Christ ressuscité. Par conséquent, il est dans le Christ Jésus ; l’Esprit habite en lui, le contrôle et le remplit de Christ, plaçant Christ devant ses yeux comme un Objet éclatant et désirable, afin qu’il puisse marcher heureux, affranchi de la puissance du péché, et accomplir joyeusement la volonté de Dieu.

L’évangile ne propose rien moins que cela ! Qu’en pensons-nous ? Nous nous écrions que c’est magnifique. Nous déclarons que tout ce plan est digne des pensées et du cœur de Dieu. Puis nos consciences se mettent à nous reprendre, nous rappelant combien peu ces merveilleuses possibilités ont trouvé leur application dans notre expérience pratique.

Remarquez que, après avoir écrit le verset 4, l’apôtre Paul n’a pas posé sa plume et ne s’est pas tourné vers un autre sujet. Il reste encore des choses à dire, qui nous aideront à saisir d’une manière réelle et expérimentale cette délivrance bénie, afin que nous vivions la vie de Christ dans l’énergie de l’Esprit de Dieu. Les versets 5 à 13 traitent encore cette question d’un point de vue très pratique.

Deux classes de personnes sont considérées : celles qui sont selon la chair et celles qui sont selon l’Esprit. Les premières sont occupées des choses de la chair, les secondes, des choses de l’Esprit. La pensée de la chair est la mort, la pensée de l’Esprit, vie et paix. Les deux classes sont totalement opposées, que ce soit par leur nature, leur caractère ou leur but. Elles se meuvent dans deux sphères complètement distinctes. Il est évident que l’apôtre parle d’une manière abstraite. Il considère la position globale selon le caractère intrinsèque des choses, et ne pense pas à des individus en particulier ou à leurs expériences diverses.

À très juste titre, nous pouvons soulever la question de nos propres expériences. Qu’avons-nous alors à dire ? Nous devons confesser que, quand bien même nous ne sommes pas selon la chair, nous avons cependant encore la chair en nous. Ainsi il nous arrive de détourner nos pensées des choses de l’Esprit pour nous occuper des choses de la chair. Et, dans la mesure où nous le faisons, nous entrons en contact avec la mort plutôt qu’avec la vie et la paix. Ne nous abusons pas : si nous poursuivons les choses de la chair, nous recherchons des choses complètement anormales et inconvenantes, et non pas ce qui est proprement caractéristique du chrétien.

Les choses de la chair font appel à la pensée de la chair, et *celle-ci* est inimitié absolue contre Dieu. Cette affirmation faite au verset 7 peut paraître sévère, mais elle est vraie, car la chair est entièrement inique. Non seulement elle n’est pas soumise, mais elle ne peut pas l’être. En sommes-nous convaincus ? Que la chair soit éduquée, raffinée, religieuse ; qu’elle soit privée de nourriture, battue, réprimée, elle demeure la chair. La seule chose à faire à son égard est de la condamner et de la mettre de côté, et voilà précisément ce que Dieu a fait, comme l’établit le verset 3. Qu’il nous soit accordé la sagesse et la grâce de le faire aussi.

Il est clair que puisque la pensée de la chair est inimitié absolue contre Dieu, ceux qui sont « dans la chair » ne peuvent pas lui plaire. Si nous désirons trouver l’opposé, prenons le verset 9 de 1 Jean 3. Nous y lisons que celui qui est né de Dieu « ne peut pas pécher ». Tous ceux qui ne sont pas nés de Dieu sont dans la chair ; c’est-à-dire que leur état est caractérisé par la chair, et rien d’autre. Ils n’ont pas la nouvelle nature et, par conséquent, la chair est la source de toutes leurs pensées, de toutes leurs actions, et il n’y a rien qui plaise à Dieu. L’homme qui est né de Dieu participe de la nature de celui de qui il est né.

Mais le croyant n’est pas seulement né de Dieu ; il a aussi l’Esprit de Dieu demeurant en lui, qui le scelle comme étant de Christ. Cette grande réalité change complètement son état. Désormais il n’est plus dans la chair, mais dans l’Esprit ; c’est-à-dire, son état est caractérisé par la présence et la puissance de l’Esprit de Dieu, appelé aussi, au verset 9, l’Esprit de Christ. Il n’y a qu’un seul et même Esprit, toutefois le changement de titre est significatif. Christ est celui de qui nous tirons notre origine spirituellement, celui à qui nous appartenons. Si nous sommes véritablement à lui, son Esprit demeure en nous et, par conséquent, nous devrions être semblables à Christ dans notre esprit, l’être si réellement que tout le monde puisse voir Christ en nous.

Selon le verset 10, Christ *est* en nous si son Esprit habite en nous, et dès lors nous ne devons pas nous laisser diriger par nos corps. Ceux-ci doivent être tenus pour morts, car, s’ils agissent, ils conduisent seulement à pécher. L’Esprit doit être le moteur de nos vies et alors le résultat sera la justice. Faire la volonté de Dieu, c’est la justice pratique.

Nos corps sont appelés des « corps mortels » au verset 11. Ils sont assujettis à la mort ; en fait, les germes de la mort sont en eux dès le début. À la venue du Seigneur, ils seront vivifiés. Le Dieu qui a ressuscité le Christ d’entre les morts les vivifiera par son Esprit. En relation avec cela, nous avons une nouvelle description du Saint Esprit. Il est « l’Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d’entre les morts ». Habitant en nous dans ce caractère, il est le gage de la vivification à venir, qu’elle se traduise pour nous par la résurrection du corps ou par la transformation qui sera opérée dans le corps des saints vivants et qui demeurent jusqu’à la venue du Seigneur.

La conclusion que nous pouvons tirer de ce qui précède est que la chair n’a aucun droit sur nous. Elle a été jugée à la croix. Elle est opposée à Dieu, irréconciliablement, et nous ne sommes pas « dans la chair ». L’Esprit de Dieu habite en nous, et nous sommes « dans l’Esprit ». Nous ne sommes ainsi nullement débiteurs à la chair pour vivre selon la chair, car la vie selon la chair a pour seule fin la mort. L’Esprit est en nous afin que nous vivions selon lui. Cela implique de faire mourir les actions du corps, de refuser pratiquement leurs manifestations et leurs désirs. Telle est la voie qui mène à une vie réellement selon Dieu.

Quelle grande importance revêt dès lors l’habitation de l’Esprit de Dieu en nous ! L’Esprit engendre une condition ou un état entièrement nouveau dans le croyant, et imprime son caractère à l’état qu’il produit. Il est la puissance de la vie chrétienne dans le croyant, l’énergie qui brise la puissance du péché et nous affranchit. Mais l’Esprit est plus que cela, car il est une Personne réelle qui habite en nous, et nous prend ainsi en charge.

Dans la dispensation précédente, le Juif était sous la loi, comparée à un maître d’école ou un tuteur. Comme s’il était un enfant en bas âge, elle le prenait par la main et le conduisait, jusqu’à ce que Christ soit venu. Maintenant, Christ étant venu, nous ne sommes plus sous l’autorité du maître d’école, mais nous sommes comme des fils majeurs dans la maison de notre père. Non seulement nous sommes fils, mais nous possédons l’Esprit du Fils de Dieu. Nous trouvons tout cela dans les chapitres 3 et 4 de l’épître aux Galates. Le verset 14 de notre chapitre fait allusion à cette vérité.

Ceux qui occupaient la position d’enfants mineurs étaient placés sous la loi comme maître d’école et étaient conduits par elle. Nous qui avons reçu l’Esprit de Dieu et qui sommes conduits par lui, nous sommes fils de Dieu. Christ est le chef de notre salut, élevé dans le ciel. L’Esprit habite en nous ici-bas sur la terre, il est notre conducteur sur le chemin qui mène à la gloire. Dieu en soit loué ! Nos cœurs devraient déborder d’une louange éternelle.

Nous trouvons dans notre chapitre un merveilleux développement de la vérité concernant l’Esprit de Dieu. Nous l’avons vu, au verset 2, comme la nouvelle loi de la vie du croyant. Le verset 10 nous le présente comme vie, dans un sens expérimental. Au verset 14, il est le conducteur : nous avons été placés sous sa protection pendant notre pèlerinage vers la gloire.

Selon le verset 16, l’Esprit porte encore le caractère de témoin. Étant devenus fils de Dieu, nous avons reçu l’Esprit d’adoption, et deux conséquences en découlent. Premièrement, nous pouvons répondre à la relation établie, nous adressant à Dieu par le cri « Abba, Père ». Secondement, l’Esprit nous donne de jouir consciemment de cette relation. Nous savons dans notre propre esprit que quelque chose s’est produit : nous avons été transportés des ténèbres dans la lumière. L’Esprit le confirme, rendant témoignage de ce qui s’est passé, à savoir que nous sommes maintenant enfants de Dieu.

Le témoignage va même plus loin, car si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, cohéritiers de Christ ; car par l’Esprit nous sommes unis à Christ (ce point n’est toutefois pas développé dans notre épître). Quelle vérité étonnante ! Que de fois nous passons à côté de l’importance de ces expressions, tant elles nous sont devenues familières ! Prenons le temps de méditer ces choses afin que la vérité puisse pénétrer dans nos cœurs.

Au début du chapitre, nous avons vu que nous sommes en Christ si nous sommes de vrais croyants. Puis nous avons découvert que, ayant l’Esprit de Christ, nous avons Christ en nous. Maintenant nous apprenons que nous sommes identifiés avec Christ tant dans les souffrances présentes que pour la gloire à venir. Ici, il ne s’agit pas de nos souffrances pour Christ dans le chemin du témoignage, et de la gloire comme notre récompense à la fin : cela, nous le trouvons ailleurs. Le sujet est plutôt que, étant en lui et lui en nous, nous avons part à sa vie et à ce qui le concerne, que ce soit ici-bas en souffrant ou là-haut dans la gloire.

Cela conduit l’apôtre à considérer le contraste entre les souffrances présentes et la gloire à venir. Ce contraste fait l’objet des versets 18 à 30, bien qu’il soit d’emblée établi dans des termes très forts que les souffrances ne sont pas dignes d’être comparées avec la gloire.

Le même contraste est présenté en 2 Corinthiens 4:17, dans un langage encore plus expressif : « En mesure surabondante, un poids éternel de gloire ». Dans notre passage, le sujet est traité avec beaucoup plus de détails. Le paragraphe peut se diviser en trois sections. Premièrement, le caractère de la gloire à venir. Deuxièmement, la consolation et l’encouragement du croyant au milieu des souffrances. Troisièmement, le propos de Dieu, qui garantit la gloire.

Ainsi, la gloire est d’abord liée à la révélation des fils de Dieu. Les fils seront révélés lorsque le Fils, qui est le Premier-né et l’héritier, sera manifesté dans sa gloire. Puis la création sera affranchie de la servitude de la corruption et jouira de « la liberté de la gloire des enfants de Dieu ». On a remarqué à juste titre que la création ne participe pas à la liberté de la grâce dont nous jouissons même au milieu des souffrances, mais elle aura part à la liberté de la gloire. La création n’a pas été assujettie à la vanité par sa propre volonté, mais elle l’a été plutôt comme conséquence du péché de celui à qui elle était assujettie, à savoir Adam. Et la création est présentée dans une vive attente de la délivrance qu’elle connaîtra à la manifestation de la gloire. Lorsque les fils seront glorifiés publiquement, l’année de relâche et de jubilé sera arrivée pour toute la création. Quelle gloire ! Que sont les souffrances présentes à la lumière d’une telle gloire ?

Pourtant, ces souffrances sont bien réelles tant pour la création tout entière que pour nous individuellement. Le verset 22 parle de celles de la création, les versets 23 et 26, des nôtres. Nous connaissons des infirmités, et aussi les soupirs qui sont le fruit de la souffrance, qu’elle soit physique ou morale. Dans le second cas, de quoi disposons-nous alors pour nous soutenir ?

La réponse est encore : nous avons l’Esprit. Et il nous est présenté comme revêtant trois nouveaux caractères. Il est les prémices (v. 23), celui qui aide, et celui qui intercède (v. 26).

Nous sommes déjà fils de Dieu. Toutefois, nous attendons « l’adoption », c’est-à-dire la pleine réalité et la gloire de la position qui sera notre part lorsque nos corps seront délivrés à la venue du Seigneur. Nous avons été sauvés *en* espérance et nous sommes placés, par conséquent, dans la position d’attente patiente de la gloire promise. Nous sommes sauvés dans l’attente de choses glorieuses à venir, toutefois nous avons les prémices dans l’Esprit qui nous a été donné. En Israël, les prémices étaient offertes comme gage et anticipation de la moisson à venir (voir Lév. 23:10, 17, 20) ; de même, dans les prémices de l’Esprit nous avons le gage et l’anticipation de la rédemption du corps et de la gloire qui nous attend.

L’Esprit nous est en aide dans notre infirmité aussi. Cette affirmation établit clairement la distinction entre les infirmités et les péchés, car jamais l’Esprit ne nous est en aide dans nos péchés. L’infirmité, c’est la faiblesse et l’insuffisance, tant morales que physiques ; si donc nous étions sans aide, nous nous laisserions très facilement prendre au piège, victimes du péché. Le secours de l’Esprit se manifeste pour nous fortifier et nous délivrer.

De plus, notre faiblesse et notre insuffisance sont telles que, très souvent, nous connaissons des circonstances dans lesquelles nous ne savons simplement pas ce que nous devons demander. L’Esprit qui habite en nous prend alors le rôle d’intercesseur et s’exprime même au travers de nos soupirs, rendant toutes paroles inutiles. Dieu qui sonde les cœurs sait quelles sont la pensée et les demandes de l’Esprit, car toutes les demandes et les intercessions de l’Esprit sont en parfait accord avec la pensée de Dieu, quelles que soient nos propres demandes. Dieu répond selon les demandes de l’Esprit, non pas selon les nôtres, et nous pouvons en être très reconnaissants.

Remarquons le lien entre les versets 26 et 28. « Nous *ne* savons *pas* ce qu’il faut demander comme il convient... mais nous *savons* que toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu ». Telle chose et telle autre peuvent paraître produire le mal, mais ensemble elles travaillent pour notre bien spirituel. Il doit en être ainsi puisque l’Esprit habite en nous, nous étant en aide dans notre faiblesse et intercédant lorsque nous sommes perplexes ; et aussi du fait que Dieu nous a appelés selon son propos que rien ne saurait changer.

Cela nous amène au troisième point : le propos de Dieu, qui garantit la gloire. Toute l’affirmation tient en deux versets ; son extrême brièveté contribue à en faire ressortir la force.

La chaîne d’or du propos divin compte cinq anneaux. Le premier est la préconnaissance qui a sa source dans l’omniscience de Dieu, donc dans l’éternité. Puis vient la prédestination : un acte des conseils de Dieu, par lequel, longtemps avant leur existence dans le temps, Dieu a destiné ceux qu’il a préconnus à une place glorieuse. D’autres passages nous montrent que cette prédestination a et lieu avant la fondation du monde.

Mais la prédestination a été suivie de l’appel effectif qui nous est parvenu par l’évangile. Nous touchons là au temps, au moment où, dans notre propre histoire, nous avons cru. Le pas suivant coïncide pratiquement avec celui-ci quant à l’époque ; car quand nous avons cru, nous avons été justifiés, et non pas seulement appelés. Enfin, « ceux qu’il a justifiés, il les a aussi glorifiés ». Ici, notre chaîne d’or, qui de l’éternité est entrée dans le temps, se perd de nouveau dans l’éternité.

Pourtant, comme vous pouvez le remarquer, il est dit : « il les a... glorifiés » — au passé et non au futur. Parce que, quand nous considérons les choses selon le propos divin, nous sommes détachés de toutes les questions de temps et devons apprendre à voir les choses comme Dieu les voit. Il « appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient » (Rom. 4:17). Il choisit « les choses... qui ne sont pas » (1 Cor. 1:28). Les choses qui pour nous ne sont pas existent pour lui. Dans le propos de Dieu, nous sommes glorifiés. Pratiquement la chose est réalisée, car nulle puissance adverse ne peut s’opposer au propos de Dieu.

Considérez le point auquel nous sommes parvenus. Dans l’évangile, Dieu s’est manifesté comme étant pour nous selon les merveilles de sa grâce qui justifie. Cela nous a été présenté à la fin du chapitre 5. Puis la question suivante a été examinée : quelle devrait être notre réponse à une telle grâce ? Et nous avons découvert que, quand bien même nous n’avons aucune puissance en nous-mêmes pour donner une réponse qui convienne, la puissance pour le faire existe, puisque nous sommes établis en Christ et que l’Esprit de Dieu habite en nous. Nous sommes affranchis de notre ancienne condition d’esclave pour accomplir la volonté de Dieu. De plus, nous avons vu les multiples caractères que revêt l’Esprit qui habite en nous. Il est « loi », « vie », « conducteur », « témoin », « prémices », « aide », « intercesseur ». Et enfin, nous sommes les objets du propos de Dieu, qui culmine dans la gloire — un propos auquel rien ne peut s’opposer.

Il n’est pas surprenant que, face à toutes ces choses, l’apôtre répète : Que dirons-*nous* ? Qu’exprimer sinon des paroles respirant un esprit de victoire ? La question est posée au verset 31 et la réponse, développée à partir de là et jusqu’à la fin du chapitre ; elle consiste en une série de questions et de réponses qui se succèdent avec une rapidité qui témoigne d’un cœur fervent et triomphant. Ces versets se prêtent davantage à la méditation qu’à un exposé. Nous nous bornerons à relever quelques-uns des points les plus saillants.

Dieu est pour nous ! Instinctivement, l’homme déchu considère Dieu comme étant contre lui. La réalité est bien différente, comme le montre l’évangile. Dieu a son cœur tourné *vers* tous les hommes, et il s’emploie activement et éternellement *en faveur de* tous ceux qui croient. Cela réduit au silence les ennemis. Aucun d’entre eux ne peut être efficacement contre nous, quand bien même ils le voudraient de toutes leurs forces.

Le don du Fils implique tout don inférieur que nous pouvons avoir avec Lui. Remarquez, au verset 32, les mots « librement » et « avec lui ». Désirons-nous quelque chose que nous ne pouvons pas avoir avec lui ? Dans notre folie ou notre impatience, cela peut nous arriver. Mais après mûre réflexion, nous ne voudrions pas avoir, ne serait-ce qu’un moment, ce qui entraînerait une séparation d’avec lui.

C’est Dieu qui nous justifie, non pas l’homme. De ce fait, personne ne pourra mettre quoi que ce soit à notre charge. Même parmi les hommes, le fait d’accuser un prisonnier que le juge vient d’acquitter équivaut pratiquement à une diffamation.

Si aucune accusation ne peut être portée, il n’y a pas lieu de craindre une condamnation. Toutefois si, en quelque manière, un doute pouvait subsister, nous avons une réponse parfaite en Christ qui est mort, mais qui est maintenant ressuscité, et est assis à la droite du trône de Dieu comme intercesseur pour nous. Remarquez que ce chapitre présente une double intercession : Christ à la droite de Dieu, et l’Esprit dans les saints ici-bas (v. 26, 34).

Pourrions-nous avoir une expression plus parfaite d’amour, de l’amour personnel de Christ, que celle qui nous a été donnée ? Impossible. Pourtant la question peut se présenter, tant nos cœurs sont craintifs et incrédules. Se pourrait-il qu’un événement survienne, qu’une force surgisse, et nous sépare de cet amour ? Eh bien, cherchons et regardons ! Explorons mentalement l’univers.

Dans ce monde que nous connaissons si bien, il y a une quantité de puissances adverses. Certaines d’entre elles sont exercées directement par des hommes méchants : la persécution et l’épée par exemple. D’autres, tels les détresses, la famine, la nudité, les périls, sont plutôt les conséquences indirectes du péché dans le gouvernement de Dieu. Une seule de ces choses, vue et ressentie, nous séparera-t-elle de l’amour de Christ ? Pas même pour un seul instant ! Combien de fois des croyants faibles n’ont-ils pas été assaillis brutalement par des hommes qui leur ont dit : « nous allons *extirper* ces notions de vous ». Combien de fois l’effet de ces persécutions n’a-t-il pas été *d’enraciner* profondément la vérité en eux. Le croyant n’a pas seulement gagné le combat, mais il en est sorti en grand triomphateur, et par conséquent, il est plus que vainqueur. Par ces choses mêmes, il a été enraciné dans l’amour de Christ.

Mais il existe un monde invisible, tout un domaine dont nous n’avons qu’une connaissance très limitée. Les maladies qui nous sont inconnues revêtent toujours un aspect plus terrifiant que celles que nous connaissons et comprenons. Il y a les mystères de la mort aussi bien que ceux de la vie. Il y a des puissances de nature angélique ou spirituelle. Il y a des circonstances que nous serons peut-être appelés à traverser une fois ou l’autre, ou encore des créatures dont nous ignorions l’existence jusqu’ici. Qu’en est-il de toutes ces choses-là ?

La réponse est catégorique : rien de tout cela ne nous séparera jamais de l’amour de Dieu. Cet amour repose sur nous dans le Christ Jésus notre Seigneur. Il est l’Objet digne et glorieux de cet amour, et nous sommes dans cet amour parce que unis au Christ Jésus. L’amour nous est parvenu en lui, et, étant maintenant en lui, nous demeurons constamment dans cet amour. Si Christ peut être sorti de l’étreinte de cet amour, alors nous aussi. S’il ne le peut pas, nous non plus. Ayant saisi ce grand fait, la conviction de Paul devient la nôtre. Rien ne peut nous séparer de l’amour de Dieu ; à lui soit la louange éternelle !

Ainsi notre chapitre qui a commencé par *aucune condamnation* se termine par *aucune séparation.* Et entre deux, nous découvrons que nous sommes pris en main selon le propos de Dieu, lequel ne peut connaître *aucune atteinte.*

# Chapitre 9

Avec le chapitre 9 s’ouvre une nouvelle section de l’épître, une partie très clairement délimitée. Dans les huit premiers chapitres, l’apôtre avait présenté son évangile, et montré que celui-ci ne connaît pas de distinction entre Juifs et Gentils. Paul savait cependant que son enseignement pourrait amener de nombreuses personnes à déduire qu’il n’éprouvait aucun amour pour sa nation et aucune considération pour la promesse de Dieu à l’égard de son peuple. Aussi avons-nous maintenant trois chapitres dispensationnels au cours desquels le mystère des voies de Dieu concernant Israël va nous être expliqué.

Dans les trois premiers versets du chapitre 9, Paul déclare son amour profond pour son peuple. Son affection pour les Israélites était semblable à celle de Moïse qui demanda : « Efface-moi, je te prie, de ton livre » (Ex. 32:32). Puis l’apôtre énumère les grands privilèges qui avaient été accordés aux Juifs (v. 4 et 5). Le dernier nommé n’est pas le moindre : d’eux est issu le Christ, dont il établit clairement la déité.

Que s’était-il donc passé pour qu’Israël se trouve dans une si triste condition ? Dieu avait-il manqué à sa parole ? Absolument pas ; et le premier grand fait avancé pour expliquer la situation est celui de la *souveraineté* de Dieu.

Or les Israélites étaient le dernier peuple au monde qui puisse se permettre de contester la souveraineté divine, car celle-ci s’était exercée à maintes reprises en leur faveur. Ce point est placé très clairement devant nous jusqu’au verset 16. Dieu avait fait un choix souverain à l’égard des fils d’Abraham et d’Isaac. Il avait choisi Isaac et Jacob, et mis de côté Ismaël et Ésaü. S’ils voulaient refuser à Dieu le droit de choisir, les Israélites seraient tenus d’effacer toute distinction entre eux-mêmes d’une part, les Ismaélites et les Edomites d’autre part. Cela n’entrait absolument pas en ligne de compte pour eux. Eh bien ! Dieu ne faisait que continuer à agir comme il l’avait déjà fait et, par conséquent, tous ceux qui étaient issus d’Israël par descendance naturelle n’étaient pas le vrai Israël de Dieu.

De plus, si la loi avait suivi son cours, les Israélites auraient été exterminés par le jugement lorsqu’ils firent le veau d’or dans le désert. Au contraire, Dieu recourut à sa grâce souveraine, selon les paroles d’Exode 33:19 citées au verset 15 de notre chapitre. Dans ce troisième cas également, Dieu usa de sa souveraineté en leur faveur, alors que le verset 17 nous fournit un exemple de la souveraineté de Dieu exercée contre le Pharaon.

Les faits sont les suivants : 1° Dieu a une volonté. 2° Il l’exerce selon son bon plaisir. 3° Personne ne peut lui résister avec succès. 4° Si elle est mise en cause, la justesse de la volonté divine est toujours démontrée à la fin. Dieu est comparé au potier et l’homme, à l’argile.

Que de fois la volonté de Dieu est contestée ! Que de raisonnements les faits établis dans notre chapitre n’ont-ils pas suscités ! Combien nous sommes lents à admettre que Dieu a le droit de faire ce qui lui plaît, qu’en réalité il est le seul à avoir un tel droit, parce que lui seul est parfait en préconnaissance, en sagesse, en justice et en amour. Les choses nous paraissent peut-être souvent inexplicables, mais cela tient alors à notre imperfection.

Le verset 13 a causé des difficultés. Mais la déclaration est tirée du livre de Malachie ; ces paroles ont été écrites longtemps après que les deux hommes eurent pleinement manifesté ce qui était en eux, tandis que le verset 12 rapporte ce qui a été dit avant leur naissance. D’aucuns se sont achoppé aux paroles adressées par Dieu au Pharaon, telles qu’elles sont citées au verset 17. La réponse à de telles objections est donnée par les versets 21 à 23. Les hommes s’opposent à Dieu, endurcissant leur cœur contre lui ; Dieu fait alors d’eux un exemple solennel. Il a le droit d’agir de la sorte ; tandis que d’autres deviennent des vases de miséricorde qu’il prépare à l’avance pour la gloire.

Par conséquent, si quelqu’un conteste ce que Dieu opère aujourd’hui en appelant par l’évangile un peuple élu tiré tant d’entre les Juifs que d’entre les Gentils, la réponse est simple : Dieu répète seulement de nos jours ce qu’il a fait dans le passé. De plus, les prophètes avaient anticipé qu’il en serait ainsi. Tant Moïse qu’Ésaïe avaient annoncé que seul un résidu d’Israël serait sauvé, et qu’un peuple qui autrefois n’était pas bien-aimé trouverait grâce. C’est ce que nous lisons dans les versets 25 à 29.

Le sujet est brièvement résumé pour nous dans les derniers versets. Israël a heurté contre la pierre d’achoppement qui était Christ. En outre, les Israélites ont fait un mauvais usage de la loi, la prenant comme une échelle qui leur permettrait d’atteindre la justice plutôt que comme un fil à plomb afin de pouvoir y mesurer toute leur prétendue justice. Israël n’était *pas parvenu à* la justice par la loi, et les Gentils avaient *trouvé* la justice par la *foi.*

# Chapitre 10

Au début du chapitre 10, l’apôtre est alors amené à montrer le contraste entre la justice de la loi et celle de la foi ; et de nouveau, il exprime son amour ardent et son souhait à l’égard de son peuple. Sa prière pour ses frères concernait leur salut : une preuve très claire qu’ils n’étaient pas sauvés. Ils étaient religieux, ils avaient du zèle, ils possédaient la loi, mais ils n’étaient pas sauvés. Supposant à tort qu’ils devaient établir leur propre justice par l’observation de la loi, ils s’y appliquaient, et échouaient misérablement. Et le zèle même qu’ils y mettaient les empêchait de voir que Christ était la fin de la loi, et que la justice de Dieu était à leur disposition *en Lui.*

Il vaut infiniment mieux posséder la justice de Dieu que notre propre justice, car cette dernière ne serait, dans le meilleur des cas, qu’une justice humaine. Celui qui croit a Christ pour justice, nous dit le verset 4. Et Christ est « la fin de la loi ». Ici comme en 2 Corinthiens 3:13, le mot *fin* est utilisé, nous semble-t-il, dans le sens de *objet en vue.* La loi a réellement été donnée en vue de Christ. Elle a préparé le chemin pour lui. Si seulement les Israélites avaient pu considérer attentivement la fin de la loi, ils auraient vu Christ. Il est naturellement tout à fait vrai que, Christ étant venu, la pensée d’atteindre la justice par la loi perdait sa raison d’être. Mais telle n’est pas la signification première du verset 4.

Ensuite, nous trouvons une différence frappante établie entre la justice de la loi et la justice de la foi. La première demande des œuvres qui soient en accord avec ses exigences et ses interdictions. Les paroles ne suffisent pas, il faut des œuvres. Par celles-ci, pour autant qu’elles soient accomplies, l’homme vivra. S’il n’en produit pas et qu’il persiste à ne pas en produire, l’homme mourra.

Au contraire, la justice qui est sur le principe de la foi n’exige aucune œuvre. Elle ne demande pas que nous montions au ciel pour en faire descendre Christ, car Christ est venu. Elle ne demande pas non plus que nous descendions, comme pour faire monter Christ d’entre les morts, puisqu’il est ressuscité d’entre les morts. En écrivant ces mots, l’apôtre pensait évidemment aux paroles de Moïse, rapportées en Deutéronome 30:11 à 14. Lisez ce passage. Vous remarquerez que le verset 8 de notre chapitre, quant à sa forme, est inspiré de Deutéronome 30:14. La parole de l’évangile nous est envoyée par Dieu. Reçue par la foi, elle devient pour nous la parole de la foi, entrant dans nos cœurs et confessée de nos bouches.

Autrefois, Dieu avait amené son commandement très près des Israélites afin qu’ils l’accomplissent. En Christ, il a amené sa Parole encore plus près de nous. Maintenant il ne s’agit pas d’une parole pour nous dire ce que nous devons faire, mais qui proclame ce que Christ a fait et ce que Dieu lui-même a fait en ressuscitant Christ d’entre les morts. Quant à nous, la parole nous demande uniquement de croire dans notre cœur que Dieu a ressuscité Christ d’entre les morts, et de confesser de nos bouches qu’il est Seigneur. Lorsque le cœur et la bouche sont ainsi en harmonie, il y a naturellement de la réalité. La soumission réelle à Jésus comme Sauveur a pour conséquence le salut.

Remarquons la distinction établie au verset 10 entre la justice et le salut. La foi du cœur en Christ introduit l’homme dans des relations justes avec Dieu — la foi du *cœur*, notons-le bien, en contraste avec la foi de la *tête,* ou une simple compréhension intellectuelle. Une vraie conviction de péché produit un sentiment profond de nos besoins et, par conséquent, une confiance réelle en Christ. Dieu voit cette foi du cœur, et il tient l’homme pour justifié devant lui. L’homme fait alors un pas de plus, et confesse publiquement, ou au moins ouvertement, Christ comme son Seigneur. Cela le place aussitôt hors du système du monde d’où le Seigneur est rejeté. Ses liens avec le monde étant ainsi coupés, il entre dans la bénédiction du salut.

Le mot salut a un sens très vaste, comme nous l’avons vu plus haut. Si nous le limitons, dans nos pensées, à la délivrance de l’enfer que nos péchés nous avaient mérité, nous perdons une bonne partie de sa signification. Dès le moment où nous croyons, nous sommes justes devant Dieu ; mais nous ne sommes pas affranchis de l’esclavage du monde, et nous ne pouvons pas nous attendre à expérimenter toute l’autorité et la puissance de Christ en notre faveur, aussi longtemps que nous ne nous sommes pas placés résolument sous la seigneurie de Christ en le confessant personnellement comme Seigneur. Connaissons-nous, chacun individuellement, quelque chose de cette vie d’heureuse liberté dans la soumission au Seigneur et en étant occupés de ses intérêts ?

Naturellement, il n’est pas envisagé un seul instant que nous puissions croire en Jésus et *ne pas* le confesser de nos bouches comme Seigneur. C’est impossible si notre foi est la foi du cœur, car de l’abondance du cœur la bouche parle. Le verset 11 de notre chapitre établit très clairement ce point. Le croyant *n*’est *pas* confus. Ce passage est tiré d’Ésaïe 28:16. Le même verset est cité à la fin du chapitre précédent, et encore en 1 Pierre 2:6. Le « se hâter » d’Ésaïe devient « être confus » en Romains et 1 Pierre. Nous avons là une bonne illustration de la manière dont les citations dans le Nouveau Testament élargissent le sens des prophéties de l’Ancien Testament. Celui qui croyait la parole d’Ésaïe n’aurait jamais à fuir pris de panique et à la hâte devant le jugement vengeur. Nous non plus. Mais nous avons aussi dans la personne du Seigneur, celui qui nous remplit de confiance et en qui nous nous glorifions. Qui parmi ceux qui le connaissent vraiment serait confus de le confesser ?

Notre salut consiste donc à invoquer le nom du Seigneur, comme l’exposent si clairement les versets 12 et 13. Il y a en lui une abondance de ressources et de puissance, et tout est à la disposition de celui qui l’invoque, sans aucune distinction. Nous trouvons ici le « pas de différence » de la grâce, comme au chapitre 3, nous avions le « pas de différence » de la culpabilité. Jésus est « Seigneur de tous », qu’ils l’invoquent ou non. Mais les richesses de sa puissance à salut sont à la seule disposition de ceux qui l’invoquent.

L’invoquons-nous ? Sans aucun doute, nous l’avons invoqué à l’heure de notre conversion, et nous avons reçu le salut. Mais nos cœurs ont-ils l’habitude de l’invoquer en toute circonstance difficile ? Nous avons besoin chaque jour d’être délivrés et chaque jour la délivrance est là pour nous si nous invoquons le Seigneur — une délivrance de tous les dangers spirituels. Le Seigneur ne délivre pas toujours les siens des dangers physiques dont menace le monde à l’extérieur : il permet parfois qu’ils aient à traverser des épreuves douloureuses, comme dans le cas d’Etienne par exemple. Mais considérez la grandeur de la délivrance spirituelle qu’Etienne a goûtée alors même que ses persécuteurs le lapidaient. Ce martyr nous offre la meilleure illustration possible d’un salut spirituel de la part du Seigneur qui est au-dessus de tout.

Dès lors, quelle importance revêt l’évangile qui le présente comme Seigneur auquel la foi se soumet ! Les versets 14 et 15 soulignent ce point. Pour que les hommes soient sauvés, il faut qu’ils entendent l’évangile et que Dieu l’envoie. Tout commence par Dieu. Il envoie le prédicateur. Le prédicateur délivre le message. Les hommes entendent parler de Christ et croient en lui. Ensuite ils invoquent le Seigneur et sont sauvés.

Mais tout commence par Dieu. Le vrai prédicateur est envoyé par lui, et combien beaux sont les pieds de ceux qui s’en vont ainsi. Paul cite un verset d’Ésaïe 53 ; le prophète y parle des jours à venir, lorsque enfin la nouvelle de la délivrance parviendra à Sion par la venue du Seigneur dans sa gloire. Mais combien beaux sont aussi les pieds de ceux qui proclament la nouvelle de sa venue en grâce et dans l’humiliation, et de tout ce qui a été accompli par cette venue pour notre salut.

Le problème réside en ce que tous n’ont pas obéi à l’évangile, comme l’annonçait aussi Ésaïe. L’obéissance est par la foi. Le verbe « entendre » revient trois fois dans ce passage ; au verset 17, nous lisons : « Ainsi la foi est de ce qu’on entend, et ce qu’on entend par la parole de Dieu ». Lorsque ce qui est annoncé parvient à nos oreilles, appuyé par l’autorité de la parole de Dieu, nous le croyons. Et alors, comme la reine de Sheba, nous pouvons déclarer : « Ce que j’ai entendu dire... était la vérité ».

L’évangile a donc été annoncé. Il avait été proclamé même dans les premiers jours, quand Paul écrivait cette épître. Mais la bénédiction dépendait de l’obéissance de la foi. Or en tant que nation, Israël était demeuré incrédule, et les paroles d’avertissement des prophètes allaient s’accomplir. Au premier verset de notre chapitre, le souhait ardent et la prière de l’apôtre étaient que les Juifs soient sauvés. Dans les derniers versets, il présente la triste réalité de leur situation. Ils étaient un peuple désobéissant et contredisant. Ils disaient continuellement « non » à tout ce que Dieu proposait et niaient tout ce qu’il affirmait.

Dieu les avait supportés avec une longue patience, étendant ses mains comme pour les supplier. Le moment d’un changement dans ses voies était maintenant arrivé. Israël s’était heurté à Christ comme à une pierre d’achoppement et pour un temps le peuple était mis de côté.

# Chapitre 11

Bien que, comme nation, Israël ait été mis de côté pour un temps, le peuple n’a pas été rejeté pour toujours. Aujourd’hui comme au temps où l’apôtre écrivait, nombreux sont ceux qui pensent que le rejet d’Israël est définitif. Mais « qu’ainsi n’advienne » ! Car les Juifs sont le peuple que Dieu a préconnu pour un but particulier et, s’ils devaient être rejetés pour toujours, le but de Dieu ne serait pas atteint. L’apôtre avance aussitôt son propre cas comme preuve. Miséricorde lui avait été faite, à lui un Israélite, un *échantillon* de ce résidu que Dieu appelait alors, et un *gage* de la restauration finale de sa nation. Dieu appelle aujourd’hui encore un résidu, de même qu’il s’en était réservé un aux jours d’Élie.

Au temps d’Achab, lorsque Israël vivait pratiquement dans l’apostasie, Dieu s’était réservé plus de sept mille hommes qui lui étaient fidèles de cœur, même si Élie était le seul à rendre en public un témoignage éminent. C’était là le fruit de la grâce de Dieu et la même grâce opère encore. Il y a ainsi « un résidu selon l’élection de la grâce » (v. 5). En tant que nation, les Israélites avaient méprisé la grâce et recherché la justice par l’observation de la loi ; ils ne l’avaient pas obtenue et avaient été endurcis (v. 7). Touché par la grâce, le résidu avait été sauvé.

Les versets 8 à 10 nous montrent comment la chute d’Israël et l’endurcissement qui s’en est suivi avaient été anticipés par les prophètes de l’Ancien Testament. Le verset 11 indique une conséquence importante qui découle de cette situation : par là le salut avait été présenté aux nations. Les versets 12 à 15 traitent de la restauration nationale finale des Juifs, et ses effets contrastent d’une manière frappante avec les conséquences de leur mise de côté.

Suite à leur chute, l’évangile de la grâce a été envoyé parmi les nations et le monde des Gentils s’est trouvé grandement enrichi. Il en est résulté « la réconciliation du monde » ; c’est-à-dire que le monde, laissé de côté et dans les ténèbres quand Dieu faisait converger toutes ses voies sur Israël, se trouve maintenant dans une position privilégiée, à la lumière de l’évangile. La réconciliation dont il est question ici n’est pas, comme au chapitre 5, quelque chose de vital et d’éternel, conséquence de la mort de Christ ; elle est provisionnelle et dispensationnelle, conséquence de la chute d’Israël.

Aujourd’hui, Israël est déchu, abaissé, brisé, et tout ceci a opéré en faveur des Gentils. Quel sera alors le résultat de « leur réception », de « leur plénitude » ? — c’est-à-dire de la faveur retrouvée des Juifs devant Dieu ? Un nouvel accroissement de bénédiction sur la terre, si grand qu’il est comparé à « la vie d’entre les morts ». Cependant, le sujet principal de ce passage est qu’Israël a perdu la place privilégiée qui était la sienne autrefois, les Gentils sont maintenant visités en bénédiction, tandis que parallèlement Dieu préserve encore un résidu tiré d’Israël selon l’élection de sa grâce.

Dans les versets 16 à 24, la pensée est confirmée et développée par une image concernant un olivier et une greffe. Sans doute, le choix de l’olivier est particulièrement approprié pour cette illustration : étant la source de l’huile, cet arbre parle en figure d’abondance, ou de bénédiction, spirituelle. Autrefois, les Israélites occupaient cette place de bénédiction sur la terre en relation avec Abraham, leur ancêtre. Comme nous l’avons vu, ils l’ont perdue, et maintenant les Gentils y ont été introduits ; nous lisons en effet : « Afin que la bénédiction d’Abraham parvînt aux nations dans le Christ Jésus » (Gal. 3:14).

Ce transfert est illustré par l’arrachage de quelques-unes des branches naturelles de l’olivier et la greffe de branches d’un olivier sauvage ; ces branches, autrefois sauvages, participent ainsi maintenant de l’abondance du bon olivier, en puisant leur nourriture de ses racines. Le procédé de la greffe suggéré est « contre nature », comme l’indique le verset 24. Toutefois la découverte que les opérations de la grâce vont dans le sens contraire des processus de la nature n’a rien de nouveau.

Pour nous les Gentils, il est important de prendre conscience de ce qui s’est passé, et de la manière dont cela a eu lieu. Israël a perdu son ancienne position à cause de son incrédulité, et nous sommes dans notre nouvelle position par la foi. Aussi prenons garde ! Si les Gentils ne persévèrent pas dans la foi, que peuvent-ils attendre sinon d’être arrachés à leur tour ? Les branches greffées de l’ancien olivier sauvage ne doivent pas compter être traitées mieux que les branches naturelles de l’arbre. Encore une fois, souvenons-nous qu’ici il ne s’agit pas de la bénédiction spirituelle des croyants individuellement, mais du changement de dispensation dans les voies de Dieu, changement par lequel le peuple rebelle d’Israël est placé sous le déplaisir de Dieu en gouvernement, et les Gentils sont introduits dans une position de faveur en relation avec l’évangile.

Les voies de Dieu à cet égard illustrent les deux côtés de son caractère : bonté et sévérité, comme l’indique clairement le verset 22. La sévérité de Dieu est considérablement dépréciée, sinon niée, dans de nombreux cercles religieux aujourd’hui. Pourtant, elle existe, et ceux qui la rabaissent ou la nient devront en connaître la réalité le moment venu. Les branches naturelles — Israël dans la misère et la dispersion — seront entées à nouveau et les branches orgueilleuses d’entre les Gentils arrachées. Les temps des Gentils touchent à leur fin.

Avec le verset 25, nous quittons la figure de l’olivier et reprenons le sujet principal du chapitre. L’apôtre annonce très clairement que l’endurcissement d’Israël ne durerait que jusqu’à ce que la plénitude des nations soit entrée. Les yeux des Juifs seront alors ouverts, et Israël comme un tout sera sauvé. Cela se produira lorsque le Seigneur Jésus reviendra. L’endurcissement n’est que « partiel » puisque tout au long de cette période Dieu a suscité un résidu d’entre les Juifs. Lorsque Jésus viendra, « tout Israël » sera sauvé, c’est-à-dire Israël comme un tout ou en tant que nation. Cela ne signifie pas que chaque Israélite individuellement sera sauvé, car les Écritures montrent que beaucoup d’entre eux adoreront l’Antichrist et périront.

« La plénitude des nations » fait allusion à l’œuvre actuelle de Dieu, qui consiste à appeler un résidu d’entre les nations gentiles aussi. Lorsque cette œuvre sera achevée et que toute la « plénitude » sera atteinte, ce sera la fin. Les conseils de grâce de Dieu envers les nations seront achevés et alors il assurera l’accomplissement de ses conseils à l’égard d’Israël ; car jamais Dieu ne se repent ou ne change d’avis concernant ses dons ou son appel. Seulement il accomplira ces conseils non pas sur le terrain du mérite de l’homme, mais sur celui de Sa grâce.

Nous lisons au verset 31 : « De même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu’eux aussi deviennent des objets de miséricorde ». Les Juifs comme nation ont rejeté l’évangile uniquement parce qu’il impliquait la miséricorde, une miséricorde envoyée spécialement aux Gentils (Actes 22:21, 22 en donne un exemple), et finalement, ils seront profondément humiliés et recevront la bénédiction sur le même terrain que les Gentils si méprisés.

En achevant son tableau général des voies dispensationnelles de Dieu, en voyant la miséricorde se déverser à la fin même sur ses propres concitoyens autrefois si endurcis et sûrs d’eux, Paul a l’âme remplie d’adoration. Il la laisse éclater dans la doxologie qui termine le chapitre. Nous pouvons l’appeler la doxologie de la *sagesse* de Dieu, tout comme à la fin d’Éphésiens 3, nous trouvons la doxologie de son *amour* et en 1 Timothée 1, celle de sa *grâce.* L’apôtre glorifie cette sagesse qui caractérise toutes les voies de Dieu, amenant finalement toutes choses à un accomplissement glorieux qui répond à la fois à la gloire de Dieu et à la bénédiction de ses créatures.

# Chapitre 12

Ainsi le chapitre 11 se termine presque de la même manière que le chapitre 8. Dans l’un comme dans l’autre, nous trouvons le propos de Dieu et sa grâce manifestée dans l’élection. Il n’est donc pas étonnant que le chapitre 12 commence par un appel fondé sur les compassions de Dieu. Nous abordons ainsi la partie pratique de l’épître. Il n’y a qu’une chose à faire en réponse aux riches compassions que l’évangile nous a apportées : présenter nos corps en sacrifice vivant, agréable à Dieu. Tel est notre service raisonnable ou intelligent, et acceptable devant Dieu.

Au verset 13 du chapitre 6, l’apôtre avait indiqué que, pour être délivrés de l’esclavage du péché, nous devions nous livrer nous-mêmes à Dieu, et livrer nos membres à Dieu, comme instruments de justice. Nous devions le faire, une fois pour toutes, comme une question réglée. L’exhortation que nous trouvons ici est très semblable. Avons-nous tous connu un moment dans notre vie où, conscients de la grâce infinie de Dieu, submergés peut-être par une telle grâce, nous avons présenté résolument notre corps comme un sacrifice vivant consacré à Dieu ? Autrefois chacun de nous considérait son corps comme le moyen d’exprimer sa propre volonté. En fait, chacun de nous disait alors : « Je suis le maître de mon corps : il servira mes plaisirs ». Est-ce que maintenant nous avons livré ce corps à Dieu, afin qu’il accomplisse Sa volonté et qu’il soit employé à Son service et à Sa gloire ? Nous ne remplirons aucun service réellement intelligent avant de l’avoir fait. Nous ne pouvons pas être intelligents dans l’évangile sans voir qu’un tel pas est la seule réponse qui convienne.

Évidemment, cela entraîne ce qui nous est enjoint au verset 2. La non-conformité à ce monde — ou à ce siècle — nous caractérisera vu que nous serons nécessairement rendus conformes à la volonté de Dieu. Mais Dieu a sa propre manière de produire cela. Nous voyons parfois des chrétiens qui se sont *conformés —* nous le disons avec tristesse — à ce siècle, leur corps rendant continuellement témoignage à cette conformité. Parfois aussi nous rencontrons des chrétiens *réformés,* qui cherchent par beaucoup d’efforts laborieux à imiter Christ et à agir comme il le ferait. Ce qui est placé devant nous ici, c’est le chrétien *transformé,* la transformation commençant par l’entendement pour aboutir au corps, de l’intérieur vers l’extérieur.

Notre verset ne parle pas de ce que Dieu a fait, ou fait actuellement, pour nous. Il nous dit ce que nous devons faire. La responsabilité repose sur nous. Nous ne devons pas être formés selon ce siècle, nous devons être transformés. Ces deux choses, l’une négative, l’autre positive, ont à être opérées jour après jour. Le renouvellement de notre entendement et la transformation qui s’ensuit ne sont pas produits en un instant, une fois pour toutes ; ils doivent être entretenus et croître tout au long de la vie.

Puisque nous devons être transformés par le renouvellement de notre entendement, selon les instructions divines qui nous sont adressées, nous pouvons bien demander comment avoir notre entendement renouvelé. La réponse est celle-ci : en le laissant se former selon les pensées de Dieu et en faisant abandon de nos pensées. Et comment cela se produira-t-il ? En nourrissant nos âmes de la parole de Dieu qui nous communique les pensées de Dieu. Si nous lisons et étudions la parole de Dieu avec prière et dans la dépendance de l’Esprit de Dieu, nos facultés intellectuelles, comme aussi notre manière de penser, sont renouvelées.

Le vrai chemin de la sainteté chrétienne nous est ainsi révélé ici. Nous ne sommes pas appelés à suivre laborieusement un code de morale ou même à imiter la vie de Christ. Nous sommes mis en contact avec ce qui change toute notre manière de *penser,* et qui transforme par conséquent toute notre manière de *vivre.* C’est ainsi que nous pouvons discerner la volonté de Dieu pour nous-mêmes et trouver qu’elle est bonne, agréable et parfaite. Ce qui est bon devant Dieu sera bon pour nous puisque notre entendement aura été rendu conforme au sien.

Le tout premier point où sera manifestée notre conformité aux pensées de Dieu — et donc notre non-conformité aux pensées du monde — est en relation avec l’estime de soi-même. Chacun d’entre nous a naturellement une très haute opinion de lui-même, car nous n’avons pas appris à prendre notre vraie mesure devant Dieu. Plus notre entendement est renouvelé, plus nous nous voyons comme Dieu nous voit et apprenons que pour lui c’est la mesure de notre *foi* qui compte. La foi introduit Dieu dans notre vie, et ainsi la mesure de foi détermine notre niveau spirituel. Nous avons entendu une fois un chrétien remarquer avec gravité et une certaine tristesse à l’égard d’un autre croyant : « Eh bien, si nous pouvions acheter ce cher frère au prix *auquel nous l’estimons,* et le revendre au prix *auquel il s’estime lui-même,* nous ferions *un beau bénéfice* !*»* Que Dieu nous aide et nous apprenne à avoir des pensées très sobres quant à nous-mêmes, conscients que la foi constitue l’élément déterminant, et non pas l’intelligence, le statut social, les ressources financières ou les dons naturels.

En fait, le plus grand et le plus important d’entre nous n’est qu’une infime partie d’un tout infiniment plus grand. Tel est l’objet des versets 4 et 5 ; dans ce passage, pour la première fois en ce qui concerne cette épître, il est mentionné que nous ne sommes pas appelés à rester isolés, même si nous avons été sauvés individuellement : nous sommes introduits dans l’unité de l’assemblée de Dieu. Nous sommes un corps en Christ, et chacun un membre de ce seul corps. Le résultat pratique est que nous avons chacun une fonction différente, exactement comme les membres de nos corps naturels, et aucun de nous ne peut les concentrer toutes en lui seul.

Les versets 6 à 15 exposent le fonctionnement sur le plan pratique de ce qui précède. Chacun a son propre don selon la grâce qui lui a été donnée, et est ainsi appelé à reconnaître le rôle qu’il doit jouer dans l’ensemble. Chacun doit aussi veiller à agir de la bonne manière et dans le bon esprit. Par exemple, celui qui prophétise ne doit le faire que selon la proportion de sa foi. Sa connaissance peut aller au-delà de sa foi, mais qu’il prenne garde de ne pas parler au-delà de sa foi. Si nous y veillions tous, cela éviterait une quantité de discours sans profit dans les rassemblements des enfants de Dieu. De même, celui qui donne est appelé à le faire en simplicité. Celui qui exerce la miséricorde, qu’il le fasse joyeusement, afin de ne pas accomplir une bonne action d’une mauvaise manière. Et ainsi de suite. Les détails de ces versets n’appellent pas de remarques, sauf peut-être : « Quant à l’activité, pas paresseux ». Il ne s’agit pas ici de l’ardeur avec laquelle nous nous acquittons de notre travail journalier.

Les derniers versets du chapitre donnent des instructions plus générales quant à ce qui convient pour nous selon la pensée de Dieu. L’humilité d’esprit, la franchise et l’honnêteté, un esprit de paix, l’absence de l’esprit presque universel de revanche et de vengeance, l’amour, un amour actif au point de répondre au mal par la bonté et de surmonter ainsi le mal par le bien. Toutes ces choses sont agréables à Dieu, et nous sont agréables dans la mesure où notre entendement est transformé et rendu conforme au sien. « Entasser des charbons de feu » sur la tête de son ennemi est une illustration suggérée sans doute par le psaume 140:10. Le psalmiste a prononcé cette prière en accord avec l’économie dans laquelle il vivait, celle de la loi. Notre verset indique la manière chrétienne de le faire.

Nous pouvons donc dire que ce chapitre 12 nous présente, dans beaucoup de ses détails, la volonté de Dieu pour nous, bonne et agréable et parfaite. La plupart des caractères mentionnés ne sont nullement appréciés par les gens du monde. Ils en estiment certains, mais dans la mesure où ils peuvent en tirer profit ; par exemple, ils sauront très bien reconnaître l’honnêteté qui conduit le chrétien à s’acquitter rapidement de ce qu’il doit, ainsi que l’absence de vengeance s’ils réussissent à profiter injustement de lui. Seul le croyant dont l’entendement a été renouvelé peut voir la beauté de *tous* ces caractères.

Et seul le croyant dont la vie est transformée par l’opération de son esprit renouvelé commencera à les mettre réellement en pratique.

# Chapitre 13

Les premières exhortations du chapitre 12 concernaient notre conduite dans le cercle chrétien. Puis, à partir du verset 14, nous avons appris quel comportement il nous convient d’adopter vis-à-vis des gens du monde ; à cet égard, il est clairement souligné que nous rencontrerons beaucoup d’hostilité. Au début du chapitre 13, nous trouvons des instructions relatives à notre manière d’agir envers les gouvernements et les autorités de ce monde. Ce point était très important pour les premiers chrétiens qui subissaient fréquemment la persécution de la part des autorités ; il l’est encore pour nous qui vivons à une époque où l’autorité est considérée avec bien peu de respect.

L’attitude du chrétien peut être résumée en un mot : la soumission. Nous devons éviter de « résister à l’autorité », c’est-à-dire de nous y opposer. Le motif invoqué doit être pesé avec soin : les « autorités » sont une institution divine, et nous y opposer, c’est nous opposer au Dieu qu’elles sont censées représenter, et nous attirer le jugement. Dans ce passage (v. 1-7), les autorités sont considérées dans leur caractère propre selon la pensée divine, plutôt que telles qu’elles se manifestent souvent dans la pratique.

Nous pourrions ainsi d’emblée nous récrier et évoquer la lamentable parodie d’autorité que l’on rencontre si fréquemment. Mais souvenons-nous que, lors de la rédaction de ces versets, Néron venait de monter sur le trône impérial à Rome, et que l’homme qui écrivait ces paroles allait bientôt connaître de cruelles souffrances de la part des autorités religieuses à Jérusalem. Lisons Actes 23:5 et 26:25 et, dans ces exemples, relevons combien Paul mettait réellement en pratique ce qu’il nous enseigne dans ce passage. Une seule chose nous dispense de la soumission demandée ici : les occasions où la soumission aux autorités nous entraînerait à désobéir à Dieu. Nous devons alors obéir à l’Autorité suprême. Comme Pierre a dit : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu’aux hommes » (Actes 5:29).

Si nos pensées se limitent au gouvernement tel qu’il existe dans le monde aujourd’hui, nous ne manquerons pas d’être troublés. De tous côtés, nous assistons à des renversements, le pouvoir passant en d’autres mains. Sous la devise de la « Liberté », des actes tyranniques et des atrocités pires que celles des despotes d’autrefois sont commis. Mais si nous tournons nos regards vers Dieu et sa Parole, tout devient simple. Nous ne sommes pas placés dans le monde pour former ou pour changer des gouvernements, mais pour chercher les intérêts de notre Seigneur, rendant aux autorités, quelles qu’elles puissent être, tout l’honneur et toute la soumission qui leur sont dus. Les instructions s’appliquent entre autres au tribut et au péage, comme l’indique le verset 7. Nous devons payer tout ce qui est dû, tel que les taxes, les droits, l’impôt sur le revenu. Ce que les autorités font de notre argent lorsqu’elles l’ont reçu n’est plus notre affaire, mais la leur. Dans la grâce de Dieu, nous sommes déchargés de cette lourde responsabilité.

Au verset 8, la pensée de rendre ce qui est dû ne se limite pas aux gouvernements, elle s’étend à tous les hommes. Le chrétien ne doit contracter aucune dette, sauf celle de l’amour. Jamais il ne pourra s’acquitter pleinement de *celle-ci.* Aimé d’un amour infini, il est appelé à manifester l’amour dans un monde malveillant. Par là, il accomplit la loi, sans lui être assujetti, comme nous l’avons vu si clairement au chapitre 6.

Tout ce qui précède est confirmé et renforcé par ce que nous trouvons dans les derniers versets de ce chapitre. Cette soumission et cet amour devraient nous caractériser parce que nous sommes laissés dans le monde pendant qu’il est encore dans la nuit, afin de manifester les grâces du Seigneur Jésus Christ en attendant le jour. Il est très facile pour nous de l’oublier, de devenir insensibles et de nous assoupir comme le monde. D’où cet appel à nous réveiller. L’heure de notre salut final approche !

Nous sommes réellement dans les ténèbres. Ne le sentons-nous pas ? Mais nous sommes exhortés à rejeter les œuvres des ténèbres, comme de vieux linges sales, et à revêtir « les armes de la lumière ». Étant du jour, nous devons être baignés de la lumière du jour. Le croyant doit briller et rayonner au milieu des ténèbres, et la lumière même dont nous sommes revêtus apparaîtra comme une *armure.* Le chrétien qui brille est protégé par sa lumière. En un mot, nous sommes appelés à revêtir le caractère du Seigneur lui-même, plutôt que de satisfaire les convoitises de la chair.

Avec quelle puissance ces paroles devraient s’imposer à nos cœurs ! Et avec quelle urgence ! Si la nuit était fort avancée, et le jour approché lorsque Paul écrivait, combien plus en est-il ainsi aujourd’hui. Il est effectivement grand temps de nous réveiller du sommeil et de revêtir les armes de la lumière. Seulement, souvenons-nous toujours que, tant au verset 12 qu’au verset 14, se revêtir ne signifie pas prendre sur soi quelque chose de totalement extérieur à nous-mêmes, mais plutôt mettre quelque chose qui vient de l’intérieur, un peu comme un oiseau se revêt de ses plumes. Nous avons vu le principe lorsque nous avons considéré le verset 2 du chapitre 12.

# Chapitre 14

Le chapitre 14 est tout entier consacré à un sujet qui suscitait de très gros problèmes les premières années de l’histoire de l’église. Les croyants d’entre les Juifs amenaient tout naturellement avec eux leurs vues et leurs pensées relativement au manger et au boire, à l’observation de jours, de coutumes et d’autres choses semblables. Leurs pensées étaient fondées en partie sur la loi de Dieu, et en partie sur la tradition des anciens, mais quoi qu’il en soit, leurs sentiments étaient très forts. Les croyants d’entre les Gentils n’avaient pas les mêmes pensées et étaient portés à considérer tout cela comme de l’obstination et de la stupidité de la part de leurs frères juifs. C’était une source de frictions perpétuelles. Toute la question est soulevée ici, et réglée avec l’admirable simplicité qui caractérise la sagesse divine.

Arrivés à ce point, veillons à ce que notre attention ne se relâche pas. Ne disons pas : « Aujourd’hui ces problèmes n’existent plus. Ils n’ont qu’un intérêt théorique. Nous pouvons les laisser de côté ».

Non. Au contraire, l’importance du sujet et son actualité sont très grandes. Même si les points précis qui troublaient et divisaient les chrétiens du 1er siècle ont peut-être en partie disparu, ils ont été remplacés par de nombreuses autres questions de nature semblable, et aujourd’hui l’inobservation des instructions de ce chapitre entraîne beaucoup de détresse et de dégâts. Nous ne prendrons pas les versets un à un, mais résumerons le passage en faisant remarquer que trois principes y sont établis et trois exhortations données, chacune d’entre elles étant rattachées à l’un de ces principes.

Le premier est énoncé au verset 4. Nous pouvons l’appeler *le principe de la liberté chrétienne.* Dans les questions qui se rapportent à la conduite personnelle et au service pour le Seigneur, nous sommes placés sous la souveraineté de Christ et par là même dégagés de l’autorité de nos frères. Que notre jugement soit juste ou faux, il est primordial que nous fassions chacun, avec un œil simple, ce que nous croyons être agréable à notre Maître. L’exhortation donnée en relation avec ce principe est : « Que chacun soit pleinement persuadé dans son propre esprit ».

Dieu veut que nous soyons exercés, chacun pour soi, à l’égard de tels sujets. Lorsque l’Écriture donne un commandement précis, l’exercice n’a pas de raison d’être. La simple obéissance s’impose alors comme la seule attitude agréable devant Dieu. Mais il y a toutes ces innombrables questions. Puis-je aller ici ou là ? Puis-je participer à ceci ou à cela ? Est-ce que je peux m’offrir ce divertissement ou non ? Faut-il accomplir ce service ou cette ordonnance de cette manière-ci ou de celle-là ? Que de controverses amères et stériles ont été déclenchées par de telles questions ! Et la réponse est si simple. Arrêtez les disputes ! Que chacun se mette sur ses genoux dans la présence de son propre Maître afin de recevoir, pour lui-même, la connaissance de la volonté de son Maître.

Ayant discerné dans la présence du Maître ce que nous pensons être sa volonté à notre égard, accomplissons-le dans la simplicité de la foi. Seulement, il faut que la *foi* soit en exercice, et non pas la volonté propre. Et n’allons pas au-delà de notre mesure de foi, mais ne restons pas non plus en deçà. Ce serait être condamné dans notre conscience, comme nous l’indiquent les deux derniers versets du chapitre.

On dira : « Mais ce principe de liberté entraînera certainement des abus ». Sans doute ; mais remarquez la mise en garde que nous lisons dans les versets 10 à 12. L’accent est mis sur *le principe de la responsabilité individuelle envers Dieu.* Je ne peux pas être le maître de mon frère, et si j’essaie de le faire, il n’est pas tenu de me prêter grande attention ; mais qu’il se souvienne du tribunal du Christ. Christ est mort et a revécu afin d’établir ses droits dans les deux domaines, celui des morts et celui des vivants. Ainsi tout ce que nous faisons, que nous mourions ou que nous vivions, doit être accompli ayant égard à lui. Mais en rendant compte à Christ, nous rendrons compte à Dieu. C’est un fait solennel, propre à toucher chacun de nos cœurs et à nous amener à être très soigneux quant à ce que nous faisons ou nous permettons.

Au verset 13, nous trouvons l’exhortation liée à ce principe. D’abord son aspect négatif : « Ne nous jugeons donc plus l’un l’autre ; » puis le côté positif : « mais jugez plutôt ceci, de ne pas mettre une pierre d’achoppement ou une occasion de chute devant votre frère ». Quant à nous-mêmes, nous devons garder nos regards tournés vers le tribunal, et pour ce qui concerne nos frères, veiller à ne pas être une occasion de chute pour eux. Plus loin dans le chapitre, la chose est présentée d’une manière toute pratique. Par exemple, dans les versets 15:20 et 21. Des termes très forts sont utilisés. L’apôtre parle de la destruction de « celui pour lequel Christ est mort ». Il dit : « Ne détruis pas l’œuvre de Dieu ».

L’œuvre souveraine de Dieu ne peut être détruite, et les vraies brebis de Christ ne périront jamais ; mais l’une et les autres peuvent en pratique être ruinées. Le cas envisagé ici est celui d’un chrétien d’entre les Gentils : solide spirituellement et sans préjugés, il affiche sa liberté devant les yeux de son frère juif, faible dans la foi de l’évangile bien que fort encore quant à la loi. De ce fait, le frère faible est tenté de faire des choses qu’il se reprochera amèrement par la suite, et il connaîtra une éclipse spirituelle qui se prolongera peut-être jusqu’à ses derniers jours.

Il pourrait nous arriver, à vous comme à moi, de causer un tel dommage si nous ne veillons pas. Aussi soyons sur nos gardes, et ne perdons pas de vue le tribunal.

En disant cela, nous avons pratiquement anticipé le troisième grand principe de ce chapitre : celui de la *fraternité chrétienne,* pourrions-nous dire. Le verset 15 l’établit clairement. « Ton frère... celui pour lequel Christ est mort ». Si Christ est mort pour ce frère faible — parfois pénible et gênant — c’est qu’il doit être très cher à Christ. Ne le sera-t-il pas pour nous aussi ? Et n’oublions pas que nous-mêmes aussi pouvons être quelquefois pénibles et gênants à ses yeux. Que Dieu veuille alors accorder *à ce frère,* comme à nous précédemment, la grâce de *nous* voir comme ceux pour les quels Christ est mort.

L’exhortation du verset 19 est fondée sur ce principe. Étant frères, nous sommes appelés à poursuivre les choses qui tendent à la paix et à l’édification. Mettons notre ardeur à construire, non pas à détruire. Poursuivons la paix, non les disputes. Si nous sommes tentés de pécher, posons-nous cette question exprimée par Moïse : « Vous êtes frères ; pourquoi vous faites-vous tort l’un à l’autre ? »

Il peut nous arriver de nous égarer au point de dire, en voyant un frère faible : « Voilà un être mal affermi ! Poussons-le et regardons s’il va tomber ». Le malheureux tombe, et nous déclarons alors : « Nous savions bien qu’il tomberait. Vous voyez maintenant qu’il ne vaut rien, nous sommes débarrassés de lui ». Et lorsque nous paraîtrons devant le tribunal de Christ, qui est mort pour ce frère, que nous sera-t-il dit à *nous* ? Si nous pouvions l’entendre maintenant, nos oreilles tinteraient. À ce tribunal, il n’y aura pas seulement des récompenses, mais des pertes seront aussi éprouvées !

Soulignons encore une fois que toutes ces instructions se rapportent à des aspects de la vie, de la conduite et du service individuels, et qu’elles ne doivent pas être étendues à la vérité fondamentale de Dieu de manière à excuser l’indifférence à son égard. Le verset 17 élève nos pensées à un niveau supérieur. Dieu a établi son autorité et sa domination dans les cœurs de ses saints, non pour ce qui touche aux détails quant au manger et au boire, mais relativement aux caractères moraux et spirituels qui lui sont agréables. Puissions-nous vivre une vie de justice pratique, de paix et de joie sainte, dans la puissance de l’Esprit de Dieu. Ce sera à sa gloire. Nous sommes placés sous son autorité, et son Esprit nous est donné pour cela.

Liberté, *Responsabilité,* Fraternité (la responsabilité étant *envers Dieu),* tels sont, comme nous l’avons vu, les principes qui doivent avoir cours parmi nous lorsque nous sommes introduits dans ce royaume. À la fin du 17e siècle, en France, ce grand cri s’éleva : « Liberté, *Égalité,* Fraternité » (l’égalité étant *entre les hommes).* Quelles tragédies en furent la conséquence ! Très rapidement se développa un état de choses qui était la négation totale de ces trois termes ! Veillons à respecter nos trois principes, qui opèrent pour la justice, la paix et la joie.

# Chapitre 15

Le premier paragraphe du chapitre 15 récapitule et complète ce sujet. L’enseignement est résumé de la manière suivante : les saints qui sont forts dans la foi doivent porter les infirmités de leurs frères plus faibles. Ils sont invités à rechercher ce qui sera pour le bien spirituel de leur prochain, plutôt que de se plaire à eux-mêmes. La disposition d’esprit qui conduit à dire : « J’ai le droit de faire ceci et je le ferai, peu importe ce que les autres pensent ! » n’est pas selon Christ. C’est précisément ce que Christ n’a pas fait !

« Christ n’a point cherché à plaire à lui-même ». Le prophète l’atteste et les évangiles en témoignent. Il était le seul homme sur la terre à avoir le droit absolu de se plaire à lui-même, mais il a vécu entièrement au service de Dieu et un avec lui ; d’une façon si complète que ceux qui voulaient s’opposer à Dieu accumulaient naturellement leurs outrages sur la tête de Jésus. Il est notre grand Modèle. Considérons-le tel qu’il nous est révélé dans les Écritures, et alors, si nous sommes appelés à le suivre, la patience et la consolation nécessaires nous seront données.

Ainsi donc nous sommes invités à manifester la grâce de Christ dans nos relations les uns avec les autres, à avoir « un même sentiment selon le Christ Jésus ». À cet effet, nous avons besoin non seulement des Écritures pour nous conduire, mais de la puissance de Dieu lui-même qui est le Dieu de patience et de consolation. Ainsi fortifiés, nous pourrons le glorifier ensemble. L’esprit et la bouche du faible ne seraient alors plus remplis de critiques à l’égard d’un fort, et l’esprit et la bouche du fort ne feraient plus jaillir du mépris pour un faible (voir 14:2, 3), mais tous auront l’esprit et la bouche remplis de la louange de Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ. Quel magnifique tableau nous avons ici, n’est-ce pas ?

Par conséquent, en dépit de toutes les différences qui peuvent exister, nous devons nous recevoir les uns les autres dans l’heureuse jouissance de la communion chrétienne, afin que ce beau tableau soit une réalité à la gloire de Dieu.

Après s’être occupé de ce qui touche à la vie et la conduite pratiques, l’apôtre nous donne, à partir du verset 8, un court résumé de l’enseignement qu’il a présenté plus haut concernant les relations du Seigneur Jésus tant avec les Juifs qu’avec les Gentils. Il *est réellement venu* comme le serviteur de tous les propos de Dieu à l’égard de son peuple terrestre, de sorte que les promesses faites autrefois aux pères ont été confirmées, quand même elles n’ont pas encore toutes été accomplies. Puis, relativement aux Gentils, il est venu comme messager de Dieu pour leur annoncer la miséricorde, afin que finalement eux aussi glorifient Dieu. Cette manifestation de miséricorde envers des Gentils, bien que peut-être tout à fait inattendue pour les Juifs, n’était pas une pensée nouvelle du côté de Dieu, car elle avait été annoncée dans les écritures de l’Ancien Testament. Moïse, David, Ésaïe en avaient rendu témoignage, comme nous le montrent les versets 9 à 12.

Les croyants à Rome étaient principalement d’entre les Gentils, aussi le désir de l’apôtre au verset 13 revêt-il une force particulière. Ils étaient autrefois sans Dieu et sans espérance dans le monde — comme cela est rappelé aux croyants d’entre les Gentils à Éphèse — et maintenant Dieu, qui est le Dieu d’espérance, va les remplir de toute joie et paix pour qu’ils abondent en espérance. Un tel résultat, parmi les plus désirables et les plus glorieux, est atteint comme le fruit de la foi dans l’évangile ; car il est « en croyant » et aussi « par la puissance de l’Esprit Saint ». Celui qui croit l’évangile reçoit le Saint Esprit, et la paix, l’espérance et la joie suivent, comme nous l’a enseigné le cinquième chapitre de notre épître.

De nombreuses personnes désirent ardemment la paix et la joie, et pensent y parvenir par les œuvres, les bonnes résolutions, les prières ou les sentiments, mais rien de tout cela ne mène au but désiré. C’est uniquement *« en croyant ».* La foi, et la foi seule, met l’âme en contact avec Dieu. Seul l’Esprit peut remplir nos cœurs de toute joie et paix et espérance, qui sont les fruits caractéristiques de l’évangile. Il est tout à fait à propos que l’apôtre désire ces choses pour ceux auxquels il écrit, vu que cette épître présente l’évangile qui les produit.

Au verset 14, Paul exprime sa confiance dans les croyants à Rome et, à partir de là, il va s’occuper de questions plus personnelles, tant en ce qui les concerne eux que relativement à lui-même.

Il mentionne d’abord son propre service pour le Seigneur et leur ouvre son cœur sur ses intentions, non sans évoquer aussi ce qu’il avait déjà accompli. Ce sujet occupe toute la fin de notre chapitre 15.

Le ministère de Paul se rapporte spécialement aux Gentils et, au verset 16, l’apôtre en parle d’une manière très remarquable. Il annonçait l’évangile parmi eux comme exerçant un office de sacrificateur ; il considérait ainsi ceux qui se convertissaient comme une offrande agréable à Dieu, étant sanctifiée par le Saint Esprit qu’ils avaient reçu après avoir cru. Paul fait peut-être ici allusion à la sanctification des Lévites telle qu’elle est présentée en Nombres 8:1 à 19. Il est dit expressément dans ce passage : « Et Aaron offrira les Lévites en offrande tournoyée devant l’Éternel, de la part des fils d’Israël, et ils seront employés au service de l’Éternel ».

Nous voyons là l’esprit dans lequel l’apôtre accomplissait son service évangélique. L’apôtre Pierre parle des chrétiens comme d’une sacrificature royale pour annoncer les vertus de celui qui les a appelés ; et ce que nous trouvons dans nos versets s’accorde avec cette pensée. L’œuvre de Paul revêtait un caractère sacerdotal même dans son service pour l’évangile, et le fruit de son labeur était vu dans les convertis d’entre les Gentils, offerts à Dieu pour son service comme une troupe de Lévites spirituels. Par conséquent, il pouvait se glorifier en tout cela, mais il le faisait « par Jésus Christ » ou « dans le Christ Jésus » ; car tout venait de lui, le Serviteur par excellence.

Ces pensées nous amènent à considérer brièvement le travail déjà accompli par l’apôtre. D’abord, quant à sa portée et son étendue, « depuis Jérusalem, et tout alentour, jusqu’en Illyrie ». L’Illyrie est située au nord-ouest de la Macédoine ; nous pouvons ainsi nous représenter l’immensité de la région qu’il avait complètement parcourue, malgré les difficultés de transport à son époque. Ensuite, quant à son caractère particulier : une évangélisation pure et sans falsification. Paul était le pionnier de l’évangile au sens le plus élevé du terme. Il s’adressait aux Gentils comme aucun autre apôtre ne l’avait fait, et il allait dans des villes étrangères que nul autre n’avait visitées. En cela il contribuait à l’accomplissement de l’Écriture, comme l’indique le verset 21.

C’est précisément en raison de ce caractère particulier de son service que l’apôtre avait été empêché de se rendre à Rome. Métropole du monde de l’époque, cette ville avait déjà attiré des chrétiens, et ainsi l’évangile y était déjà parvenu. Toutefois nous pouvons voir le cœur missionnaire de Paul qui se portait au-delà de Rome jusqu’à la lointaine Espagne ; l’apôtre envisage d’y aller un jour, et de s’arrêter à Rome sur le chemin. Pour le moment présent, il avait devant lui une visite à Jérusalem afin d’y apporter la contribution des croyants de la Macédoine et de l’Achaïe pour les pauvres d’entre les saints.

Nous trouvons une allusion à cette collecte pour les saints en 1 Corinthiens 16:1 à 4, et de nouveau, avec beaucoup plus de détails, en 2 Corinthiens 8 et 9. La lecture de ces passages montrera tout de suite pourquoi l’apôtre place ici la Macédoine avant l’Achaïe. Comparés aux Corinthiens, les Philippiens étaient pauvres, mais ils étaient beaucoup plus libéraux. Ils parlaient moins et donnaient davantage. Nous trouvons dans les Actes des apôtres une double explication à l’origine de ce besoin. Il y avait une famine en ces jours (Actes 11:27-30), et on peut aussi penser que les croyants à Jérusalem avaient été appauvris d’une manière particulière par le « communisme chrétien » qu’ils pratiquaient au commencement (Actes 2:44, 45). Toutefois, leur appauvrissement avait été l’occasion de cimenter les liens pratiques de la communion chrétienne entre Gentils et Juifs.

À cette époque, Juifs et Gentils étaient fortement enclins à maintenir la séparation entre eux, et cette tendance était renforcée par les intrigues de docteurs judaïsants de Jérusalem. Ainsi, Paul considérait évidemment cette collecte comme une affaire très importante et insistait pour porter lui-même une telle libéralité. Il était parfaitement conscient du danger qu’il courait, et les versets 30 et 31 de notre chapitre montrent qu’il avait quelque pressentiment des afflictions qui l’attendaient. La question de savoir si Paul avait vraiment raison d’aller à Jérusalem a été très discutée. N’essayons pas de la résoudre ici, mais remarquons que sa prière, à laquelle il demandait aux saints à Rome de se joindre, a été exaucée, bien que cela n’ait pas été exactement de la manière qu’il espérait. Paul a été délivré, mais non pas en homme libre. Il fut délivré de ses persécuteurs en étant livré entre les mains des représentants de César qui l’emprisonnèrent.

C’est ainsi que finalement il arriva au milieu des chrétiens à Rome avec joie, étant rafraîchi parmi eux, comme en témoigne le verset 15 d’Actes 28. Une preuve de plus de la manière dont Dieu répond à nos prières, mais selon sa volonté, et non pas d’après nos pensées et nos désirs. Nous pouvons aussi être assurés que Paul vint au milieu d’eux dans une plénitude de bénédiction. Philippiens 1:12, 13 en est une confirmation, Philémon 10 également. L’apôtre désirait la paix, une paix dans laquelle tant les saints de Dieu que l’œuvre de Dieu puissent prospérer ; aussi le chapitre se termine-t-il par le souhait que le Dieu de paix soit avec eux tous.

Remarquons encore les trois titres attribués à Dieu dans ce chapitre. « Le Dieu de patience et de consolation » au verset 5. « Le Dieu d’espérance » au verset 13. « Le Dieu de paix » au verset 33. Et prenons le temps de les méditer. Ce que Dieu est à un moment donné, il l’est toujours, et ce qu’il est pour l’un des siens, il l’est pour tous et pour chacun. Par conséquent, Dieu est tout cela pour vous et pour moi.

# Chapitre 16

Au chapitre 16, nous trouvons les salutations finales. Il semble que l’épître ait été portée par Phœbé, et Paul recommande cette sœur de manière que les saints à Rome la reçoivent librement et sans hésitation. Dans l’exercice de son service à Cenchrée, elle avait été en aide à de nombreuses personnes et même à Paul. La transcription du mot grec pour « servante » est « diaconesse ».

Les versets 3 à 15 présentent une longue énumération de croyants à Rome auxquels des salutations étaient envoyées. Nous trouvons d’abord deux noms qui nous sont familiers, Prisca et Aquilas. Il est évident que leur mention en tête de liste est voulue ; en effet, il n’est parlé de personne d’autre en termes aussi chaleureux. Ils avaient exposé leur cou pour Paul, mais Dieu, dans sa miséricorde, leur avait conservé la vie. Il s’agit du summum de l’amour humain, selon les paroles du Seigneur en Jean 15:13. C’est également ce que tout chrétien *devrait* faire si l’occasion s’en présente, d’après 1 Jean 3:16 ; car nous sommes ici non seulement pour manifester une bonté humaine, mais l’amour divin, en tant que participants de la nature divine.

Les salutations de l’apôtre témoignent d’un discernement remarquable. Un tel est un parent, tel autre, un aide, le troisième, un élu dans le Seigneur. Et encore, ceux-ci sont des bien-aimés, et ceux-là, distingués parmi les apôtres. Certains ont travaillé et d’autres ont beaucoup travaillé. Dans la grandeur de ses affections spirituelles, l’apôtre avait un lien particulier avec chacun. Mais évidemment, Prisca et Aquilas les surpassaient tous par la manifestation pratique d’un amour selon Dieu, qui leur valait la première place, avant de nombreux autres plus doués qu’eux-mêmes.

Un tel amour, de nature divine, se donnant lui-même jusqu’à la mort est unique quant à sa valeur. Nous en trouvons un exemple aux jours de David — voir 2 Samuel 23:13 à 17. Les paroles solennelles du Seigneur, rapportées en Apocalypse 2:4, le soulignent. Nous ne doutons pas que cet amour sera manifesté dans sa plénitude au jour où nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Christ. Prenons-le donc à cœur maintenant déjà.

« L’amour ne périt jamais », l’amour est un or pur ;

C’est l’amour que Jésus est venu manifester.

Seigneur, nous te prions, aide-nous à aimer plus,

Aide-nous à nous souvenir que ton chemin est amour.

Les versets qui suivent (17-20) présentent un tableau bien différent. Dans les premiers jours, comme aujourd’hui encore, il y avait des gens qui servaient non pas le Seigneur, mais leurs propres désirs égoïstes. De telles personnes produisent des divisions et doivent être évitées. Leurs paroles sont peut-être très belles — plus lisses que du beurre — mais elles sont contraires à la doctrine. C’est là le test. La question n’est pas : « Est-ce que ces hommes savent dire des choses agréables ? » mais « parlent-ils selon ce que nous avons reçu de Dieu ? » L’instigateur de toute erreur, c’est Satan ; et la paix sera réellement établie, lorsqu’il sera brisé sous les pieds des saints par le Dieu de paix.

Nous avons ensuite les salutations des serviteurs qui étaient avec Paul lorsqu’il écrivait ; et de nouveau au verset 24, comme précédemment au verset 20, et à la fin du chapitre 15, l’apôtre paraît terminer sa lettre. Une fois encore pourtant, il ajoute quelques mots. Il semble qu’arrivé à ce point Paul, selon son habitude, ait pris la plume des mains de son secrétaire pour écrire de sa propre main. Ses dernières paroles sont de toute importance.

Comme il le révèle en Colossiens 1:23 à 29, l’apôtre Paul avait un double ministère. Dans les versets 25 à 27 de notre chapitre, il y fait une brève allusion. Tout au long de cette épître, il avait développé d’une manière très complète l’évangile, qu’il appelle « mon évangile ». Le « mystère », il ne l’avait pas du tout mentionné, bien qu’il lui ait été révélé, comme il l’a aussi été à d’autres prophètes, et qu’il ait été donné à connaître dans des écrits prophétiques. S’il était important que les croyants à Rome soient affermis selon l’évangile qu’il venait de leur révéler, Paul voulait qu’ils sachent l’importance tout aussi grande pour eux d’être affermis selon le mystère au sujet duquel il n’avait pas l’intention d’écrire à ce moment-là.

Si la chose était importante pour les Romains, elle l’est donc pour nous aussi. Dieu a la puissance de nous fortifier dans l’évangile et dans le mystère. Nous sentons-nous concernés par l’un et par l’autre ? Si tel n’est pas le cas, nous devrions être exercés. Ce n’est pas parce que l’église, en tant que corps professant, extérieur, visible, se trouve dans un état de ruine, que nous sommes dispensés de nous intéresser au mystère ; au contraire, il est d’autant plus nécessaire d’y prêter attention. Le mystère concerne les Gentils, aussi est-il donné à connaître à toutes les nations, et cela pour l’obéissance de la foi : donné à connaître non pas simplement pour être compris, mais pour être *obéi.*

Jamais pour les chrétiens le besoin d’être réellement affermis n’a été plus pressant qu’aujourd’hui. Dieu seul peut nous affermir, et nous ne serons pleinement affermis que si nous le sommes selon l’évangile et selon le mystère. Un homme ne sera jamais stable s’il se tient sur une seule jambe. L’évangile et le mystère sont semblables à deux jambes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer sûrement. Appliquons-nous à nous tenir sur nos *deux* jambes.